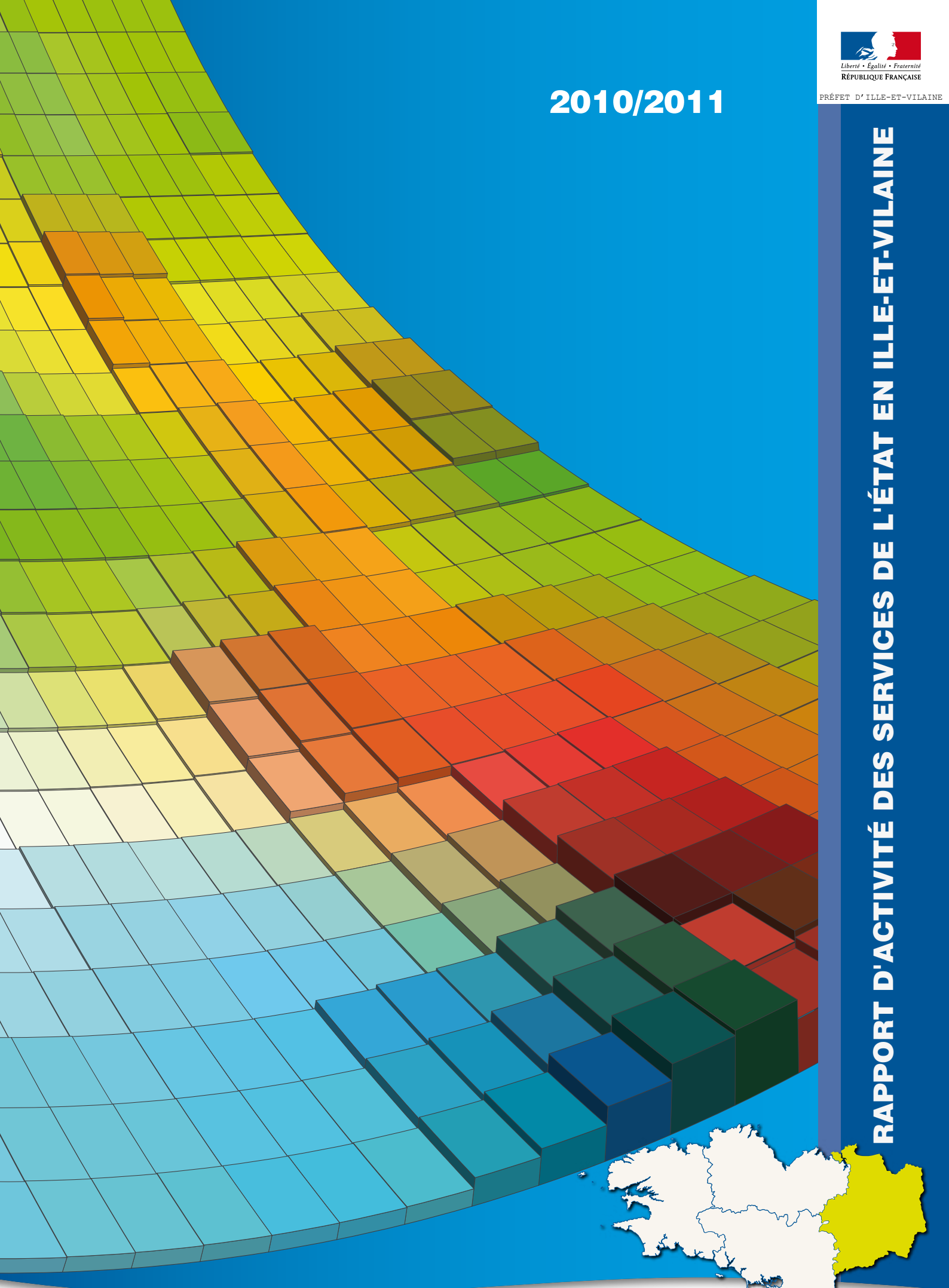


2010/2011

RAPPORT D'ACTIVITÉ DES SERVICES DE L'ÉTAT EN ILLE-ET-VILAINE





Chaque année, en application de l'article L.3121-26 du Code général des collectivités territoriales, le Préfet présente devant le Conseil général un rapport sur l'activité des services de l'Etat dans le département au cours de l'année écoulée.

Quelques grandes lignes se dégagent de l'activité menée dans le département en 2011 :

- La poursuite de la modernisation de l'Etat : les services de l'Etat se sont restructurés, leur présence en Ille-et-Vilaine est très marquée. Le nombre de fonctionnaires qui y travaillent est de 30152, voire plus si l'on inclut les agents affectés au sein des directions régionales. Le poids financier de l'Etat en Ille-et-Vilaine a représenté 5,389 milliards en 2011.
- L'activité et l'emploi sont restés au cœur des politiques menées. L'Etat a consacré des moyens importants au financement de mesures de soutien à la reprise économique, d'accompagnement des demandeurs d'emploi et de revitalisation des territoires fragilisés. Assurer le développement durable des activités économiques, en particulier agricoles, de notre département a été un axe majeur de l'activité des services, tant en matière d'appui et d'orientation que de contrôle du respect des règles de préservation de l'environnement.
- Dans ce contexte, un effort particulier a porté sur l'insertion des jeunes : les services ont veillé à mobiliser les différents dispositifs, qu'il s'agisse de la lutte contre le décrochage scolaire, de la mise en place du service civique ou des mesures renforcées d'accès à l'alternance et aux contrats aidés.
- 2011 a également été l'année d'un dialogue nourri avec les collectivités territoriales. La réforme de la carte de l'intercommunalité voulue par la réforme de décembre 2010 a permis de faire évoluer le maillage actuel dans une conception partagée de l'intérêt général du territoire. Cette vision commune s'est aussi traduite par des avancées vers une gestion plus économe du foncier, en cohérence avec la démarche régionale. Sur cet enjeu majeur en Ille-et-Vilaine, la signature de la « Charte du foncier », aboutissement d'un travail de concertation engagé depuis plusieurs années, et la mise en place de la Commission départementale de la consommation des espaces agricoles au mois d'octobre, ont marqué des avancées significatives.
- Les services de l'Etat se sont donc inscrits dans la continuité d'une action qui est le plus souvent concertée et partenariale. Les territoires et les bassins de vie ne sont pas identiques, il importe donc d'apporter une réponse adaptée aux enjeux locaux. Cela implique de faire du sur-mesure en concertation avec tous les acteurs : la redynamisation du service public de l'emploi local (SPEL) a ainsi permis d'impulser une politique au plus près des besoins des bassins d'emploi. Dans le domaine de la cohésion sociale, la révision du Schéma départemental d'accueil des gens du voyage offre un autre exemple de la qualité de la collaboration entre les services de l'Etat et leurs partenaires.
- Enfin, l'immigration reste en 2011 un sujet prioritaire dans le département : l'augmentation rapide de la demande d'asile depuis plusieurs années entraîne la saturation des capacités d'accueil et ne permet plus de recevoir dans des conditions satisfaisantes l'ensemble de cette population. Le nouveau dispositif de domiciliation des demandeurs d'asile permet de parvenir à une répartition plus équilibrée des personnes au sein des quatre départements bretons, et ainsi mieux garantir leur droit à l'hébergement tout en luttant contre les filières illégales.

Comme chaque année, ce rapport est complété par des données financières fournies par la Direction régionale des finances publiques, afin d'alimenter le débat sur les finances locales.

La lecture de ce rapport vous apportera, je le souhaite, un éclairage sur l'action des services de l'Etat en vous permettant de mesurer l'engagement de ses agents au service de nos concitoyens.

# Sommaire

<b>1</b>	<b>RENFORCER LE SOUTIEN PUBLIC À L'ACTIVITÉ ET À L'EMPLOI</b>	<b>1</b>
<b>1.1</b>	<b>Un engagement fort pour soutenir l'emploi</b>	<b>1</b>
1.1.1	Les cinq services publics de l'emploi local (SPEL) assurent un maillage fin du département.	1
1.1.2	Les politiques d'insertion sont ciblées sur les publics les plus en difficulté.	2
1.1.3	L'accent a été mis sur l'accompagnement des jeunes	3
1.1.4	La promotion de l'égalité professionnelle demeure un élément important des politiques de l'emploi	4
1.1.5	Les services de l'Etat veillent à la qualité de l'emploi et des relations de travail	5
<b>1.2</b>	<b>L'accompagnement des entreprises en difficulté ou en mutation</b>	<b>5</b>
1.2.1	Les services cherchent à anticiper les difficultés économiques des entreprises.	5
1.2.2	Tous les outils disponibles ont été mobilisés en faveur de la revitalisation des territoires fragilisés	7
<b>1.3</b>	<b>Le soutien à l'activité agricole, secteur essentiel du département</b>	<b>9</b>
1.3.1	L'année 2011 a été marquée par la réforme de la gestion des quotas laitiers	9
1.3.2	La campagne PAC 2011 a connu un recours croissant à la télé déclaration	9
1.3.3	Les services de l'Etat ont accompagné la modernisation des exploitations et le développement des pratiques environnementales	10
<b>2</b>	<b>ASSURER LA SÉCURITÉ DES POPULATIONS.</b>	<b>11</b>
<b>2.1</b>	<b>La lutte contre la délinquance</b>	<b>11</b>
2.1.1	La délinquance a encore diminué en 2011	11
2.1.2	Pour renforcer la sécurité, des actions de contrôle sont mises en œuvre.	13
2.1.3	Des actions de prévention sont également menées.	13
<b>2.2</b>	<b>L'engagement pour la sécurité routière</b>	<b>14</b>
2.2.1	La forte implication des services a permis de réduire les accidents en 2011 mais le nombre de tués augmente	14
2.2.2	Face à ce constat, l'ensemble des services concernés se sont mobilisés, combinant un renforcement des actions de prévention et des opérations de contrôle	15
<b>2.3</b>	<b>La prévention des risques et la gestion des grands événements</b>	<b>16</b>
2.3.1	Les services de l'Etat cherchent à améliorer l'efficacité des politiques de prévention des risques	16
2.3.2	L'anticipation et la gestion des crises font partie intégrante des missions de l'Etat.	17
2.3.3	La protection des consommateurs contre les risques sanitaires est une préoccupation croissante	18
2.3.4	La lutte contre toutes les fraudes fait l'objet d'efforts renouvelés.	19
<b>3</b>	<b>ORGANISER L'IMMIGRATION ET L'INTEGRATION EN ILLE-ET-VILAINE.</b>	<b>21</b>
<b>3.1</b>	<b>La stabilisation à un niveau élevé des chiffres de l'immigration.</b>	<b>21</b>
3.1.1	La part d'étrangers reste faible dans la population d'Ille-et-Vilaine.	21
3.1.2	La production de titres de séjour est stable	21
3.1.3	Les naturalisations répondent à des exigences plus fortes mais ne connaissent pas de baisse significative	21
3.1.4	La lutte contre le séjour irrégulier s'intensifie	21
<b>3.2</b>	<b>Des actions sont menées pour améliorer l'accueil des étrangers</b>	<b>22</b>
3.2.1	Un effort particulier a été porté sur l'intégration des étrangers.	22

# Sommaire

3.2.2	La reconfiguration du traitement des demandes d'asile . . . . .	.22
<b>4</b>	<b>GARANTIR LA PROTECTION DES POPULATIONS FRAGILES . . . . .</b>	<b>23</b>
<b>4.1</b>	<b>Les politiques de la ville : préserver la cohésion et la mixité des territoires. . . . .</b>	<b>23</b>
4.1.1	Les programmes de rénovation urbaine ont permis la transformation des quartiers les plus fragiles . . . . .	.23
4.1.2	L'Etat s'investit dans la gestion urbaine de proximité et soutient les actions locales . . . . .	.23
4.1.3	Un avenant expérimental au CUCS de Rennes Métropole a été signé pour remettre les politiques de droit commun au centre de la politique de la ville . . . . .	.24
<b>4.2</b>	<b>Le suivi des publics vulnérables . . . . .</b>	<b>24</b>
4.2.1	La réforme des hospitalisations sans consentement a marqué l'année 2011 . . . . .	.24
4.2.2	L'accueil des gens du voyage fait l'objet d'une approche concertée . . . . .	.25
4.2.3	La réforme de la protection juridique des majeurs s'est achevée en 2011 . . . . .	.25
4.2.4	La lutte contre les violences faites aux femmes se poursuit . . . . .	.25
<b>4.3</b>	<b>La politique du logement . . . . .</b>	<b>26</b>
4.3.1	L'Etat veille à la diversité et à la répartition territoriale de l'offre de logements dans le département. . . . .	.26
4.3.2	La lutte contre l'habitat indigne et la précarité énergétique mobilise les services . . . . .	.27
4.3.3	Les dispositifs d'hébergement d'urgence ont été renforcés. . . . .	.28
<b>5</b>	<b>AMELIORER L'EFFICACITE DES POLITIQUES PUBLIQUES DANS LE DEPARTEMENT . . . . .</b>	<b>29</b>
<b>5.1</b>	<b>Le service public de l'Education nationale : lutter contre l'échec scolaire et promouvoir l'égalité des chances. . . . .</b>	<b>29</b>
5.1.1	Le nombre d'élèves poursuit sa croissance . . . . .	.29
5.1.2	La performance scolaire reste nettement supérieure à la moyenne nationale . . . . .	.29
5.1.3	La lutte contre le décrochage scolaire connaît un nouvel élan . . . . .	.29
5.1.4	Les moyens ont été recentrés vers les besoins prioritaires . . . . .	.29
5.1.5	L'égalité des chances est encouragée, du collège aux classes préparatoires . . . . .	.30
5.1.6	Les réponses pédagogiques ont été adaptées aux situations particulières . . . . .	.30
5.1.7	La lutte contre l'absentéisme et les violences scolaires donnent des résultats encourageants malgré l'augmentation de la consommation de drogues . . . . .	.31
<b>5.2</b>	<b>La promotion de la culture sur l'ensemble du territoire . . . . .</b>	<b>31</b>
5.2.1	Un effort financier significatif a été consacré à la mise en valeur des monuments historiques du département . . . . .	.32
5.2.2	La contribution de l'Etat à la richesse de la vie culturelle du département se maintient . . . . .	.32
5.2.3	La démocratisation culturelle est une priorité en Ille-et-Vilaine. . . . .	.32
<b>5.3</b>	<b>L'adaptation du service public de la santé aux besoins nouveaux . . . . .</b>	<b>33</b>
<b>5.4</b>	<b>La garantie de l'exercice des libertés publiques . . . . .</b>	<b>34</b>
5.4.1	La préparation des élections a été engagée dès l'automne . . . . .	.34
5.4.2	183 volontaires au service civique se sont présentés en 2011. . . . .	.34
5.4.3	Les services de l'Etat continuent d'encourager le développement de la vie associative et sportive . . . . .	.35
<b>6</b>	<b>PROMOUVOIR UN AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE . . . . .</b>	<b>37</b>

# Sommaire

<b>6.1</b>	<b>Le soutien de l'Etat aux projets structurants pour le département . . . . .</b>	<b>.37</b>
6.1.1	Les services départementaux se sont investis dans le projet de Ligne à Grande Vitesse (LGV) Bretagne – Pays de Loire. . . . .	.37
6.1.2	Le projet de la ligne B du métro rennais a connu des avancées significatives . . . . .	.37
6.1.3	En 2011, plusieurs nouvelles infrastructures routières ont vu le jour dans le département. . . . .	.38
6.1.4	Les projets d'urbanisme ont été salués au niveau national . . . . .	.38
<b>6.2</b>	<b>La promotion d'une gestion économe et durable de l'espace. . . . .</b>	<b>.39</b>
6.2.1	La pression foncière est mieux encadrée . . . . .	.39
6.2.2	Le suivi de la planification par les services de l'Etat reflète ces préoccupations . . . . .	.40
<b>6.3</b>	<b>La politique environnementale de l'Etat . . . . .</b>	<b>.41</b>
6.3.1	La gestion de l'eau reste une priorité . . . . .	.41
6.3.2	Le développement des énergies renouvelables a été fortement soutenu . . . . .	.41
6.3.3	La lutte contre les déplacements polluants se poursuit . . . . .	.42
6.3.4	Les espaces naturels du département sont de mieux en mieux protégés . . . . .	.42
<b>7</b>	<b>AMÉLIORER LA QUALITÉ DES SERVICES RENDUS PAR L'ETAT DANS LE DÉPARTEMENT . . . . .</b>	<b>.43</b>
<b>7.1</b>	<b>Adapter et moderniser le service rendu aux usagers . . . . .</b>	<b>.43</b>
7.1.1	L'amélioration des relations entre les services publics et les usagers est un axe central de la modernisation de l'Etat . . . . .	.43
7.1.2	La dématérialisation de l'information et des procédures simplifie sensiblement les démarches des usagers . . . . .	.45
7.1.3	En interne, les services de l'Etat ont poursuivi leur modernisation . . . . .	.45
<b>7.2</b>	<b>Adapter l'organisation de l'administration territoriale : l'évolution du rôle des sous-préfectures. . . . .</b>	<b>.46</b>
7.2.1	Les sous-préfectures ont été reconfigurées en administrations de mission . . . . .	.46
7.2.2	Leur rôle d'animation territoriale s'en trouve conforté . . . . .	.46
<b>7.3</b>	<b>Accompagner les collectivités locales dans la décentralisation . . . . .</b>	<b>.47</b>
7.3.1	La carte de l'intercommunalité a été rationalisée . . . . .	.47
7.3.2	Les caractéristiques du contrôle de légalité des actes des collectivités locales et du contrôle budgétaire . . . . .	.49



## 1.1 Un engagement fort pour soutenir l'emploi

L'année 2011 a été marquée par les effets persistants de la crise économique même si, au premier semestre, quelques signes de reprise sont apparus. Au 1er janvier 2011, l'Ille-et-Vilaine comptait ainsi 35.873 demandeurs d'emplois en catégorie A et 59.670 en catégories ABC (activité réduite). Sur un an, ces catégories ont augmenté respectivement de 6,7% et de 5,5%.



### 1.1.1 *Les cinq services publics de l'emploi local (SPEL) assurent un maillage fin du département*

Les services de l'Etat suivent l'évolution du marché du travail. Dans le cadre des priorités définies au niveau national et régional, cinq services publics de l'emploi local (SPEL) ont été créés dans chaque bassin d'emplois du département et placés sous la responsabilité des sous-préfets.

Un plan territorial a été élaboré. Il s'agit, avec l'ensemble des acteurs publics de l'emploi, de coordonner des initiatives et de piloter de manière très opérationnelle les réponses apportées en matière d'emploi des seniors, des métiers en tension, de chômage des jeunes ou de chômage longue durée. Les objectifs en matière de contrats aidés ont pu être ajustés en fonction des demandes formulées par les SPEL.

En quelques mois, les SPEL ont pu faire émerger des projets innovants et concrets.

À Rennes, l'effort a porté sur l'analyse de l'emploi des seniors et des personnes handicapées, le développement de l'alternance, notamment dans les quartiers prioritaires et les métiers en tension (« job-dating » avec les entreprises du secteur de l'informatique et des télécommunications et organisation des recrutements liés au chantier de la future ligne à grande vitesse). Le dialogue avec les entreprises a été privilégié : à titre d'exemple, l'opération « Facteur + », partenariat entre la Mission Locale et la Poste, a permis l'envoi de 30.000 courriers dans des entreprises ciblées afin d'y collecter des offres d'emplois. Au total, 688 mises en relation ont été concrétisées et ont abouti à la création de 24 CDI, 29 CDD, 15 contrats en alternance et 3 contrats d'accompagnement dans l'emploi.

À Saint-Malo, un suivi attentif des places disponibles en alternance a également été réalisé. Quatre actions de formation ont été mises en places au profit des métiers en tension. Un chantier d'insertion « les Paniers de la Mer » a été créé pour à la fois insérer professionnellement les salariés recrutés en contrats aidés et ravitailler les associations d'aide alimentaire. Le lien avec les entreprises du Pays de Saint-Malo et du Pays de Rance a été développé par des rencontres avec les services ressources humaines.



A Fougères et Vitré, où existent deux SPEL distincts, un travail de fond a été mené sur la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences territoriale (GPEC). Un « job-dating » spécifique aux seniors a été organisé par la Maison de l'Emploi de Vitré et Pôle Emploi : 121 demandeurs d'emplois et 17 entreprises y ont participé. A Fougères, une plateforme d'accès aux emplois du bâtiment pour les publics prioritaires a été expérimentée : 12 personnes (dont 9 issues de zones urbaines sensibles, 6 jeunes et 2 personnes en insertion) y ont eu recours en décembre 2011 et ont pu bénéficier d'un parcours complet de formation (385 heures dont 70 heures en entreprise).

A Redon, les difficultés économiques ont nécessité le suivi attentif de trois plans sociaux dans les secteurs de l'automobile (Faurecia Saint-Nicolas de Redon), de l'électronique (TES Langon) et de la meunerie (Axiane Maure de Bretagne). Les négociations ont permis un fonctionnement satisfaisant de la cellule de reclassement pour Faurecia et la reprise de TES par l'entreprise Asteel-Flash qui a réembauché une partie des salariés.

### 1.1.2 Les politiques d'insertion sont ciblées sur les publics les plus en difficulté

#### Les contrats aidés

	Nombre de contrats	Montant de l'enveloppe en millions d'euros
2009	4210	29
2010	5736	38
2011	4498	17

En 2011, l'enveloppe physique des contrats aidés s'est établie à 4498 contrats, dont 826 Contrats Initiatives Emploi (CIE) permettant un retour sur le marché du travail de personnes qui en avaient été durablement éloignées.

L'arrêté préfectoral du 22 juillet 2011 a ouvert la possibilité de conclure un CIE pour les salariés embauchés en CDD, ce qui a permis un assouplissement du dispositif et la conclusion de nouveaux contrats.

Le bilan de la convention passée avec le Conseil général pour l'attribution de CUI en faveur des bénéficiaires du RSA est une bonne illustration de l'action partenariale qui prévaut en matière d'emploi : les objectifs de prescription ont été atteints.

#### Les structures de l'insertion par l'activité économique (IAE)

L'activité des différentes structures de l'IAE s'est maintenue en 2011 et se répartit de la manière suivante :

Type de structure	Nombre de structures en 2011	Nombre de postes en équivalent temps plein	
		2010	2011
Les entreprises d'insertion	11	173	198
Les entreprises d'intérim d'insertion	5	8,55	6,3
Les associations intermédiaires	14	231	222
Les chantiers d'insertion	54 chantiers pour 35 structures	Non renseigné	640



Certaines de ces structures ont bénéficié en 2011 d'aides à l'accompagnement :

Aide à l'accompagnement pour:	Nombre de structures bénéficiaires	Montant total en euros
Les ateliers et les chantiers d'insertion	30	400 000
Associations intermédiaires	14	196 000
<b>2011</b>	181.947 heures	652.627 euros

Enfin, en 2011, 9 structures ont bénéficié du Fond Départemental d'Insertion (FDI) pour un montant de 126 840 €.

### *Le plan d'insertion des personnes handicapées*

L'année 2011 a été une année de transition pour la mise en place du Plan Régional d'Insertion des Travailleurs Handicapés (PRITH). Le comité de pilotage (Etat, Conseil Régional, AGEFIPH, FIPHFP, Pôle Emploi) a rappelé que le maintien dans l'emploi des personnes handicapées faisait partie des axes prioritaires de cette politique, déclinée dans chaque département.

#### *1.1.3 L'accent a été mis sur l'accompagnement des jeunes*

Afin de tendre vers une efficacité accrue des actions financées, il a été décidé de moduler la dotation aux missions locales en fonction des critères d'activité et de contexte. L'élaboration des indicateurs s'est poursuivie en 2012 en concertation avec l'Association régionale des missions locales.

#### *L'alternance*

Le recours à l'apprentissage et aux contrats de professionnalisation a progressé en 2011. La signature le 1er août 2011 d'un contrat d'objectifs et de moyens (COM Apprentissage) entre l'Etat et le Conseil Régional pour un montant total de 130 millions d'euros vise à encore augmenter le nombre d'apprentis.

#### *Le contrat d'autonomie*

En Ille-et-Vilaine, sur la période 2008-2011, 600 contrats d'autonomie ont été proposés aux jeunes issus des quartiers bénéficiaires d'un CUCS, dans les communes de Rennes, Fougères et Saint-Malo. Le département a bénéficié en 2011 d'une enveloppe complémentaire de 90 contrats portant à 690 le nombre de contrats d'autonomie.

Au 14 décembre 2011, le taux de sortie positive était de 51,6 %, soit 314 candidats, contre 46% au niveau national, et le taux d'abandon atteint seulement 6% (contre 15%).

#### *Le contrat d'insertion dans la vie sociale (CIVIS)*

En 2011, ce sont 2.124 jeunes de 16 à 25 ans, rencontrant des difficultés particulières d'insertion professionnelle, qui sont entrés dans le dispositif CIVIS conclu avec les Missions locales. Ces personnes bénéficient d'un accompagnement renforcé vers l'emploi pour un montant de 668 040 €.

#### *Le Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Jeunes (FIPJ)*





L'enveloppe du FIPJ atteint 67 168 € en 2011 (88 621€ en 2010), dont 46 % ont été versés aux Missions Locales au titre des aides directes et 36 200 € au titre des aides indirectes. Les jeunes ont ainsi été aidés dans différents domaines (aide au passage du permis de conduire, actions éducatives) et un soutien aux jeunes handicapés a également été apporté.

Les financements importants mobilisés dans le cadre du Plan de relance 2010 ont permis de financer le personnel recruté dans les Missions locales sur une partie de l'année 2011, pour un montant de 680 000€.

#### *Les actions de Parrainage*

Elles reposent sur la mobilisation de réseaux de bénévoles pour accompagner, vers et dans l'emploi, des jeunes et des adultes en difficulté d'insertion professionnelle, en raison de leur origine, de leur sexe, de leur milieu social, de leur lieu d'habitation ou de leur faible niveau de formation.

Chaque action peut bénéficier d'un financement de l'Etat à hauteur de 305 €. En 2011, 55 884 € ont été utilisés pour financer 183 accompagnements.

#### *L'école de la seconde chance*

En 2011 s'est achevée la première année d'expérimentation de ce dispositif, mis en œuvre à Rennes et Vitré. L'école de la seconde chance s'adresse à des jeunes de 18 à 25 ans, demandeurs d'emploi et sortis du système scolaire depuis plus d'un an. Ils doivent être prêts à retravailler les savoirs fondamentaux du socle commun des connaissances (français, mathématiques et informatique) et à découvrir plusieurs secteurs d'activités et métiers.

Elle est financée sur des crédits de l'Etat (ACSÉ et DIRECCTE), du Fonds Social Européen (FSE) et de la Région Bretagne.

195 stagiaires sont entrés sur le dispositif en 2011, auxquels ajoutent les 51 jeunes déjà intégrés depuis octobre 2010. 54% des jeunes sortis du dispositif en 2010 ont trouvé une solution positive.

### ***1.1.4 La promotion de l'égalité professionnelle demeure un élément important des politiques de l'emploi*** ▼

Plusieurs actions sont menées dans cette optique. En termes d'orientation tout d'abord avec la remise de 18 prix de la Vocation Scientifique et Technique (PVST), d'une valeur de 1.000 euros. En termes d'insertion professionnelle également, à travers la mise en place de partenariats avec les missions locales et les maisons de l'emploi :

- la quinzaine « 100 femmes 100 métiers » sur la diversification des choix professionnels a mobilisé une cinquantaine de partenaires sur une dizaine de manifestations ;
- 60 dossiers ont bénéficié du Fond de Garantie à l'Initiative des Femmes (FGIF), dispositif qui a pour but de sensibiliser, informer et accompagner les femmes qui ont un projet de création ou de reprise d'entreprise ;
- 4 contrats pour la mixité des emplois ont été conclus pour un financement total de 24 223€.



### 1.1.5 *Les services de l'Etat veillent à la qualité de l'emploi et des relations de travail*

En 2011, 119 procès-verbaux ont été transmis aux Procureurs de la République de Rennes et de Saint-Malo par l'inspection du travail qui, en plus de relever les infractions à la législation, joue un rôle essentiel de conseil et d'explication de la réglementation aux entreprises. Le service des renseignements en droit du travail assure également l'information des usagers, salariés et employeurs. Une permanence bimensuelle a été mise en place entre juin et décembre 2011 au CRIJ de Rennes pour faciliter l'accès des jeunes à l'information.

La section centrale travail a instruit en 2011 4.583 dossiers de demandes d'homologation des ruptures conventionnelles, dont le nombre est en constante augmentation (+ 6% en 2010 et + 12% en 2011). Le taux de refus d'homologation, principalement lié au non respect par les entreprises du montant minimum légal de l'indemnité de rupture, est de 5,7% en 2011.

Enfin, les services de l'Etat veillent à la qualité du dialogue social et au respect des obligations de négociateur (93 rappels sur l'égalité hommes/femmes, 27 sur la pénibilité au travail et 97 sur la prime de partage des profits).

## 1.2 L'accompagnement des entreprises en difficulté ou en mutation



### 1.2.1 *Les services cherchent à anticiper les difficultés économiques des entreprises*

Les services de l'Etat, en étroite collaboration avec les acteurs clés de l'économie locale, assurent une veille de la conjoncture et des difficultés des entreprises en suivant différents indicateurs.

En Ille-et-Vilaine, les 61.400 entreprises redevables de la TVA ont versé 1511,7 millions d'euros en 2011 et les 22.500 entreprises assujetties à l'impôt sur les sociétés 440,8 millions d'euros. Les encaissements au titre de la conservation des hypothèques ont progressé de 25,7% en 2011 et la liquidation des cotisations sociales des entreprises de 13,24%. Le nombre des délais de paiement est en revanche plus élevé en 2011 (2928 contre 2612 en 2010).

Pour affiner cette analyse au niveau régional, un comité régional des soutiens de l'Etat aux entreprises en difficulté (COSEE) a été créé en novembre 2011 et oriente les travaux des cellules de suivi départementales. Le COSEE agrège les données qui permettent de suivre la conjoncture économique mensuellement (volet défensif) et nourrit la réflexion sur la structuration des filières économiques (volet offensif).



De plus, le Comité d'examen des problèmes de financement des entreprises (CODEFI) se réunit chaque mois. A partir des informations recueillies, il détecte et analyse les difficultés des entreprises. En 2011, les cas de 191 entreprises ont ainsi été examinés en CODEFI, 35 plans d'échelonnement des dettes fiscales et sociales ont été élaborés par la commission des chefs de services financiers (CCSF), 285 avis juridiques ont été rendus et 1249 emplois préservés.

Plusieurs dispositifs sont en effet mobilisables pour soutenir les entreprises en difficulté.

### *Le chômage partiel*

Lorsque les salariés subissent une perte de salaire imputable à la fermeture temporaire de leur établissement ou à la réduction de l'horaire habituel de travail en deçà de la durée légale de 35 heures, ils peuvent bénéficier d'une indemnisation au titre du chômage partiel si cette situation est liée à la conjoncture économique. Cette allocation, versée par l'employeur, est partiellement prise en charge par l'État.

	Heures chômées effectives	Allocations à la charge de l'Etat
2009	2.333.930 heures	7.987.282 euros
2010	947.153 heures	3.234.714 euros
2011	181.947 heures	652.627 euros

### *L'activité partielle de longue durée (APLD)*

Mis en place en 2009 en raison de l'ampleur de la crise, ce dispositif complémentaire au chômage partiel a été maintenu en 2011 : 22 entreprises ont adhéré au dispositif pour un montant total autorisé de 1.107.202 euros.

### *Convention FNE (Fonds national de l'emploi) : formation et adaptation*

Conclues avec l'État, ces conventions visent à favoriser l'adaptation des salariés à de nouveaux emplois pour permettre la continuité de l'emploi. Elles sont réservées aux entreprises en difficulté ou confrontées à des mutations économiques ou technologiques.

En 2011, 4 nouvelles conventions ont été conclues pour la formation de 848 salariés. Le FNE participe au financement de ces 18.632 heures prévisionnelles à hauteur de 259.523 euros.





### *L'allocation temporaire dégressive (ATD)*

Les entreprises procédant à des licenciements économiques peuvent conclure avec l'Etat des conventions d'allocation temporaire dégressive (ATD). Elles permettent le versement d'une allocation aux salariés licenciés et reclassés dans un emploi moins bien rémunéré afin de compenser la baisse de leur rémunération.

Le financement de l'ATD peut être à la charge exclusive de l'entreprise, à la charge exclusive de l'Etat (notamment en cas de redressement ou de liquidation judiciaire) ou bien cofinancé.

	CONVENTIONS CONCLUES	SALARIÉS COUVERTS	CONTRIBUTION DE L'ETAT
<b>2009</b>	14, dont 6 co-financées à 100% par l'Etat	115	151.668 euros
<b>2010</b>	8, dont 4 co-financées à 100% par l'Etat	236	189.290 euros
<b>2011</b>	10, dont 4 co-financées à 100% par l'Etat	115	141.454 euros

### *Le dispositif GPEC*

Le dispositif de gestion territoriale prévisionnelle des emplois et des compétences, fédérant autour d'une démarche commune les différents acteurs socio-économiques, s'est poursuivi en 2011. Le montant des financements consacrés par l'Etat à ces actions s'est élevé à 341.545 euros. Une mission d'animation et de mutualisation de ces actions, confiée à AFPA Transition, permet de réunir périodiquement les différents porteurs afin de renforcer et pérenniser ces démarches.

Les discussions engagées devraient permettre la signature en 2012 de chartes partenariales de GPEC Territoriales sur les territoires de Rennes, Redon, Vitré, et Fougères.

#### **1.2.2** *Tous les outils disponibles ont été mobilisés en faveur de la revitalisation des territoires fragilisés*

La loi prévoit que les entreprises et groupes de 1000 salariés et plus qui procèdent à un licenciement collectif affectant l'équilibre d'un bassin d'emploi contribuent à la création d'activités et d'emplois sur ce même bassin. La mise en œuvre de cette obligation prend la forme d'accords d'entreprise ou de conventions signés entre l'Etat et l'entreprise. La convention prévoit le montant de la contribution financière de l'entreprise (de 2 à 4 SMIC mensuel brut par emploi supprimé) et le type d'action de revitalisation.

#### *Le Fonds mutualisé de revitalisation*

En Ille-et-Vilaine, un fonds de revitalisation mutualisé a été créé en juin 2009 afin de coordonner ces actions dans le département. 13 entreprises ayant supprimé 668 emplois ont adhéré au fonds mutualisé en 2011 pour une contribution totale de 2.384.575 euros. En parallèle, 2.234.820 euros d'aides ont été accordées au bénéfice de 121 entreprises avec un objectif de 855 créations d'emplois.

Le comité de pilotage du 17 mai 2011 a décidé de faire évoluer les actions éligibles au Fonds, en particulier en mettant en place un dispositif de prêt à taux zéro, complémentaire aux subventions accordées jusqu'à présent.



### *Le Fonds national de revitalisation des territoires (FNRT)*

Le FNRT est un instrument associant l'Etat, OSEO et la Caisse des Dépôts permettant de revitaliser des territoires touchés par des mutations économiques qui ne bénéficient pas ou peu des instruments de revitalisation classiques. Le dispositif se traduit par l'accord de prêts pour le financement de projets d'entreprises créateurs d'emplois.

En Ille-et-Vilaine, deux territoires ont été déclarés éligibles au FNRT et une enveloppe de 1 millions d'euros leur a été attribuée à chacun : la zone d'emploi de Fougères en 2009 et le Pays de Redon-Bretagne Sud en 2011.

En 2011, 2 prêts ont été accordés en Ille-et-Vilaine pour un montant total de 300 000 euros. 95 emplois ont ainsi été sauvegardés et 6 autres créés. Depuis la mise en place des enveloppes FNRT, 12 prêts ont été consentis (1,75 millions d'euros au total). Ils ont permis de préserver 659 emplois et d'en créer 81.

### *Le Plan local de redynamisation*

Le département d'Ille-et-Vilaine s'inscrit dans le mouvement de réorganisation des unités et services du ministère de la Défense. D'ici 2014, 7 entités vont disparaître et environ 220 personnels civils devront être reclassés.

Ces évolutions entraînent des conséquences importantes pour le territoire, que l'Etat a souhaité prendre en compte, notamment par l'établissement d'un cadre partenarial de redynamisation des sites en difficulté : le Plan local de redynamisation (PLR) pour l'Ille-et-Vilaine a été signé le 7 février 2011 par le Premier Ministre.

L'Etat a consacré une enveloppe de 1.847.500 euros, provenant du Fonds pour les restructurations de défense (FRED) et du Fonds national d'aménagement du territoire (FNADT) afin de contribuer, aux côtés des collectivités territoriales, à la réalisation de projets structurants pour conforter les domaines d'excellence du département (notamment sur les secteurs de l'agriculture et de l'agroalimentaire, de l'électronique et des TIC) et rééquilibrer les territoires dans un contexte de revitalisation économique.

- Ce plan inclut le développement stratégique de l'entreprise SAGEM Industries à Fougères qui prévoit la reconversion de 689 salariés sur des productions électroniques au profit du secteur aéronautique et de l'armement.
- Il encourage le renforcement de la synergie des filières de l'électronique et des technologies de l'information et des communications (ETIC), de l'agriculture et de l'agroalimentaire en instaurant une cellule de veille en matière d'innovation.
- La création d'une plateforme d'ingénierie culinaire représente une innovation forte en faveur de l'amélioration qualitative et de la compétitivité de la filière agroalimentaire bretonne.



### 1.3 Le soutien à l'activité agricole, secteur essentiel du département



L'Ille-et-Vilaine est l'un des premiers départements agricoles français avec 9360 exploitations agricoles actives. Si les résultats du recensement agricole 2010, parus début 2011, montrent une érosion de la démographie agricole avec une diminution du nombre d'exploitation de 3,4% par an sur les dix dernières années, cette érosion est totalement compensée, en occupation de l'espace, par l'augmentation de la surface moyenne des exploitations (+32% en 10 ans).

Le recensement agricole a également confirmé la progression du fait sociétaire puisque 60% des exploitations professionnelles du département sont désormais sous ce statut, contre 34% en 2000. En parallèle, l'échange de foncier ne recule pas, révélant ainsi les importants besoins en surfaces de cultures, en références laitières et en surfaces d'épandage.

#### 1.3.1 *L'année 2011 a été marquée par la réforme de la gestion des quotas laitiers*

La gestion des quotas à l'échelon du bassin Grand Ouest a été transférée le 1er avril 2011, en modifiant profondément le mode de gestion des références laitières. Cet assouplissement offre des opportunités liées au mode de contractualisation entre les producteurs et les entreprises de collecte laitière.

Le chantier de révision du projet agricole départemental a dessiné de nouvelles orientations et annonce la modification de plusieurs dispositifs d'intervention de l'Etat en faveur des agriculteurs, en particulier l'attribution de la dotation jeunes agriculteurs (DJA) et le contrôle des structures à l'horizon 2012.

#### 1.3.2 *La campagne PAC 2011 a connu un recours croissant à la télé déclaration*

Trois types d'aides sont mises en œuvre et allouées aux exploitants :

- l'aide découplée versée sur la base des droits à paiement unique (DPU) ;
- la prime au maintien des troupeaux de vaches allaitantes (PMTVA) ;
- les autres aides couplées visant à la protection des productions fragiles, au développement de l'agriculture durable et au financement de la gestion des risques.



Comme l'année précédente, le ministre de l'agriculture a décidé le paiement anticipé des aides du premier pilier de la PAC à hauteur de 50 % du montant des aides DPU. L'objectif a été respecté pour 99 % des agriculteurs bénéficiaires. Ce résultat a été en partie atteint grâce au développement des télédéclarations PAC, qui concernent désormais 60 % des dossiers.

En définitive, la totalité des aides du premier pilier de la PAC versées au cours de la campagne 2011 s'élève à 152,3 M€ pour 8150 bénéficiaires. L'augmentation de 1,6 % par rapport à l'année précédente résulte de l'augmentation du nombre moyen de DPU détenus par les agriculteurs.

### *1.3.3 Les services de l'Etat ont accompagné la modernisation des exploitations et le développement des pratiques environnementales*

L'obligation imposée à la France de modifier la réglementation relative à l'application de la directive nitrate et l'annonce de la nouvelle norme de rejets des vaches laitières interrogent l'ensemble des agriculteurs sur la stratégie à tenir en termes de projets de modernisation et d'installation.

Le nombre des installations aidées continue à augmenter en 2011, passant de 137 dossiers en 2010 à 146 en 2011, soit un tiers des projets d'installation présentés. Ces aides intègrent désormais une part significative de productions diversifiées (production biologique, vente directe...).

Enfin, les soutiens aux investissements de modernisation via des subventions directes ou la bonification de prêts bancaires ont progressé de 22% en 2011 (694 dossiers enregistrés). Les aides aux investissements d'économie d'énergie connaissent un succès significatif.



### 2.1 La lutte contre la délinquance



Les 894 gendarmes et 821 policiers du département se sont fortement mobilisés en 2011 pour contenir la délinquance.

Les taux d'élucidation sont très satisfaisants et tous en augmentation pour l'année 2011, avec notamment une amélioration de plus de 5 points du taux d'élucidation des affaires de cambriolages.

EVOLUTION DES EFFECTIFS	2010	2011
POLICE	892	894
GENDARMERIE	836	821

CIRCONSCRIPTION DE SÉCURITÉ PUBLIQUE	GEOGRAPHIE DES FAITS CONSTATÉS		
	RENNES	SAINT-MALO	FOUGÈRES
DÉLINQUANCE GÉNÉRALE CONSTATÉE	72%	22%	6%

#### 2.1.1 La délinquance a encore diminué en 2011

##### *Une politique de lutte contre les vols globalement efficace*

Les atteintes aux biens, qui représentent les deux tiers de la délinquance globale, sont en forte diminution (-10%) en zone police et en légère augmentation en zone gendarmerie (+ 3%).

- L'Ille-et-Vilaine n'est pas un département de grand banditisme : le nombre de vols à main armée reste très faible (14 faits enregistrés en 2011).
- L'action menée par les services de voie publique et les unités d'investigation judiciaire a permis une diminution importante des vols avec violences (-28% pour les vols avec violences au préjudice des femmes) ainsi que des vols avec effraction (-19%). Il convient de souligner également les baisses de vols d'automobiles, d'accessoires, et des vols à la tire.





### *La problématique des cambriolages reste prégnante dans le département*

Le nombre de cambriolages intervenus dans les résidences principales et secondaires comme dans les locaux commerciaux s'est maintenu à un niveau élevé (2305 contre 2481 en 2010, soit une légère diminution).

Des actions spécifiques ont été mises en place pour contrer cette augmentation préoccupante ces dernières années :

- recours systématique aux services de la police scientifique et technique ;
- traçage des moyens mobiles de communication volés ;
- exploitation des données de vidéo-protection ;
- consultation régulière des livres des revendeurs d'occasion ;
- renforcement des coopérations avec les services de médecine légale ;
- opérations « Tranquillité Vacances ».

Le travail de la Cellule anti-cambriolages permet d'interpeller de nombreux auteurs, confortant le travail d'analyse et les échanges conduits au sein de l'Etat Major Départemental de Sécurité (EMDS) coprésidé par le préfet et le procureur de la République.

### *Les atteintes volontaires à l'intégrité physique*

Après une progression de 5% en 2010, l'année 2011 enregistre une très légère diminution (24 faits de moins). La diminution de ces atteintes est plus nette en zone gendarmerie (-3%).

La diminution des violences commises à l'encontre des dépositaires de l'autorité (-17%) reflète l'engagement des services dans ce domaine qui a été l'un des objectifs de l'année écoulée. Une forte diminution des violences sexuelles (-37%) est également enregistrée.

Les menaces de violences connaissent une forte progression, qui s'explique par la politique volontariste menée dans le domaine des violences conjugales.

Concernant les atteintes aux personnes, police et gendarmerie pointent le rôle de l'alcool et les différents familiaux.

### *Les infractions économiques et financières*

Les infractions économiques et financières représentent 11% de la délinquance constatée et continuent de diminuer en 2011 (- 8%).

- Les falsifications et usages de cartes de crédit connaissent une hausse modérée en 2011, après la très forte progression de l'année antérieure. Cela s'explique par la mise en œuvre, en milieu d'année, des dispositions du code monétaire et financier par les parquets locaux.
- Les infractions relatives aux chèques régressent.



### 2.1.2 Pour renforcer la sécurité, des actions de contrôle sont mises en œuvre

#### *Renforcement du service de sécurité de proximité*

L'année 2011 a été marquée par une augmentation des patrouilles de voie publique, avec, notamment, la création du Groupe de Sécurité des Patrouilleurs (GSP) dans les villes de Rennes, Saint-Malo et Fougères. Ces groupes permettent une action plus visible et plus réactive (renfort d'autres agents si la situation l'exige) pour lutter contre la délinquance dans les quartiers nécessitant une présence policière plus soutenue. Ce dispositif est régulièrement évalué de façon à accroître son adaptabilité aux besoins du terrain et aux attentes de la population.

Par ailleurs, dans la circonscription de Rennes, les effectifs de la BAC de jour ont doublé (de 6 à 12 agents). Plus largement, c'est l'ensemble du service de sécurité de proximité de la circonscription de sécurité publique de Rennes qui s'est modernisé pour s'adapter à l'évolution des besoins. Les commissariats de secteur ont été réorganisés pour offrir un service de meilleure qualité aux usagers (uniformisation des horaires d'ouverture, réaménagement des missions).

Pour ce qui relève de la gendarmerie, le groupement a été réorganisé au plan territorial et ses effectifs ont été renforcés pour gagner en efficacité opérationnelle : 16 nouveaux postes se sont ajoutés aux 25 postes déjà accordés en 2010.

Par ailleurs, la rationalisation des dispositifs territoriaux de gendarmerie (dissolution de l'escadron de Rennes et de la brigade de Saint-Malo, rationalisation des communautés de brigades de Cancale et Dol de Bretagne, création de la communauté de brigades de Combourg) vise à une efficacité accrue de la gendarmerie.

#### *Les opérations de contrôles portant sur des infractions ciblées*

- Opérations « coup de poing » dans les quartiers sensibles de Rennes permettant l'interpellation de trafiquants et d'usagers de produits stupéfiants ;
- Opérations de contrôle dans les établissements vendant des boissons alcoolisées afin de lutter contre l'alcoolisation des jeunes ;
- Opérations de contrôle dans les transports en commun lors des horaires les plus criminogènes et dispositifs spécifiques mis en place les vendredi soirs, veilles de vacances.

Ces actions répressives ciblées s'inscrivent de façon cohérente dans la démarche stratégique de long terme établie par les conseils locaux de sécurité et de prévention de la délinquance.

### 2.1.3 Des actions de prévention sont également menées

Outre les nécessaires actions répressives, l'Etat consacre des moyens financiers à la prévention via :

- le fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD) : 547K€, dont 282 pour des actions de prévention portées par les associations ou les collectivités et 265 pour l'équipement des communes en vidéo-protection (Vitré, Dinard, Saint-Grégoire, Rennes et Monfort sur Meu, soit 63 caméras) ;
- la mission interministérielle de lutte contre les drogues et la toxicomanie (MILDT) : 192 K€ ;
- le plan département d'action pour la sécurité routière : 124 K€ .

La prévention situationnelle continue de se développer avec le rôle croissant du « référent sûreté » départemen-



tal et des « correspondants sûreté » locaux qui sont associés à la réalisation de diagnostics de sûreté, d'audits ou d'études, en particulier sur la vidéo protection.

La prévention en milieu scolaire et la sécurisation des établissements scolaires ont été renforcées avec la désignation des correspondants sécurité école et l'organisation d'opérations de sécurisation aux abords des établissements et des interventions des formateurs anti-drogue.

La participation citoyenne à la lutte contre la délinquance de proximité est encouragée. Les missions du délégué « cohésion Police/Population » à Rennes se sont élargies : cet officier réserviste a pour mission d'entretenir un réseau de contacts avec les acteurs du quartier (associations de commerçants, délégués du quartier, bailleurs...). Il fait remonter les difficultés des habitants et établit un rapport mensuel de cohésion de quartier.

Enfin, les services de l'Etat mènent des actions de prévention en direction des seniors et des familles. Les intervenants sociaux en commissariat et gendarmerie font un travail utile de première écoute et de relais avec les services sociaux.

### *Zoom sur la problématique des squats*

Les services de l'Etat ont eu à gérer la présence de « squats » sur le territoire de Rennes-Métropole dont celui de la rue de Fougères où 150 personnes résidaient. Les réponses apportées, sur le volet ordre public, ont toujours fait valoir le respect du droit tout en prenant en compte la situation des personnes lorsque ces dernières sont les plus démunies. Une attention toute particulière a été portée au relogement de celles-ci.

## 2.2 L'engagement pour la sécurité routière



### 2.2.1 *La forte implication des services a permis de réduire les accidents en 2011 mais le nombre de tués augmente* ▼

Alors que la circulation en Ille-et-Vilaine est en constante augmentation, avec une hausse moyenne de 63.593 véhicules par an, l'année 2011 a enregistré une nouvelle baisse des accidents et des blessés, pour la cinquième année consécutive :

- accidents : 262 en 2011 contre 285 en 2010, soit -8%



- blessés : 348 en 2011 contre 384 en 2010 soit – 9%

En revanche, une aggravation de la mortalité est constatée (+ 8,5% de tués, soit 51 personnes décédées en 2011, contre 47 en 2010).

L'analyse des causes permet d'établir que si le non respect de la vitesse reste un facteur important de l'accidentologie, les règles de priorités et les conduites addictives demeurent une cause persistante, notamment dans les accidents mortels. Les axes les plus accidentogènes sont les routes départementales puisque on y recense 78% des accidents et 82% des tués.

### 2.2.2 Face à ce constat, l'ensemble des services concernés se sont mobilisés, combinant un renforcement des actions de prévention et des opérations de contrôle ▼

#### *Une action répressive visible et ciblée*

Les forces de l'ordre sont fortement mobilisées et visibles sur le terrain, avec des contrôles ciblés sur les lieux et périodes propices aux conduites à risques (abords des lieux festifs, trajet travail-domicile, migrations des vacances).

ACTIONS	2010	2011
Actions Menées Au Sein D'établissements Scolaires Ou Auprès De Jeunes	472	544
Nombre De Personnes Vues	31688	36468
Nombre De Personnes Sensibilisées À L'alcoolisme	8684	9140

#### *Un travail de prévention partenarial auprès des publics prioritaires*

Le Plan départemental d'action et de sécurité routière définit 4 groupes de publics (jeunes, seniors, entreprises, grand public). Pour chacun d'entre eux, des opérations de sensibilisation ont été conduites sur les thématiques prioritaires (alcool et substances dangereuses, deux roues motorisés, etc.). Des actions de prévention spécifiques ont été menées auprès des établissements scolaires. Au total, 65 actions ont été mises en œuvre dans le département en 2011 et ont touché plus de 23.000 personnes, en particulier lors de la semaine de la mobilité et de la sécurité routière.

Pour mieux mobiliser le réseau d'acteurs, comme les élus référents de sécurité routière, un rôle accru de l'Association des maires est envisagé.



## 2.3 La prévention des risques et la gestion des grands événements

### 2.3.1 *Les services de l'Etat cherchent à améliorer l'efficacité des politiques de prévention des risques*

#### *Une meilleure information pour diffuser la culture du risque*

En janvier 2011, le Dossier Départemental sur les Risques Majeurs (DDRM) a été présenté aux élus. Ce document recense les risques potentiels majeurs, naturels et technologiques, affectant les communes d'Ille-et-Vilaine. Il intègre les consignes de sécurité sur le comportement à adopter face à la survenance de ces risques.

A la fin de l'année, près de 82% des communes (123 sur 353) soumises à l'obligation de réaliser un plan communal de sauvegarde ont élaboré leur outil de gestion de crise.

#### *La mobilisation de moyens importants pour faire face au risque de submersion marine*

L'Ille-et-Vilaine apparaît particulièrement exposée au risque de submersion marine : le département concentre 50% des enjeux identifiés en Bretagne, principalement sur Saint-Malo et le marais de Dol. Pour développer des mesures de prévention efficaces, des actions complémentaires sont mises en œuvre :

- un travail de cartographie est en cours pour affiner la connaissance du risque ;
- les études pour l'élaboration des deux PPRL (plans de prévention des risques littoraux) prescrits en 2010 se sont poursuivies ;
- des moyens complémentaires ont été alloués pour renforcer l'entretien des digues maritimes, dans le cadre des CPER.

#### *Les plans de lutte contre les inondations*

Le risque d'inondation est également un enjeu important : l'Etat développe des outils de connaissance du risque, d'information mais aussi des outils de prévention :

- 6 PPRI (plans de prévention des risques d'inondation) couvrent 99 communes, dont 34 ont également constitué une réserve communale de sécurité civile (RCSC) ;
- un atlas des zones inondables a été élaboré et des repères de crues sont mis en place sur le terrain ;
- des études de modélisation des barrages existants sont menées pour optimiser leur fonctionnement, des bassins en retenue sèche ont été réalisés ;

#### *La prévention des risques technologiques*

Quatre plans de prévention sur les cinq qui concernaient le département sont désormais approuvés :

- le plan de prévention concernant l'entreprise BJ 75 à Redon a été approuvé en février 2011 ;
- sur le nouveau site SEVESO de Dinard, les travaux prescrits en 2010 sont en cours de réalisation, permettant de réduire la probabilité d'un accident majeur dont les effets impacteraient l'extérieur du site et d'éviter, de ce fait, le recours à un PPRT ;
- les études se poursuivent pour le dossier Antargaz-Total de Vern sur Seiche avec l'objectif de poursuivre la mise en œuvre de mesures de réduction de la vulnérabilité à la source.



### *Le plan de prévention du bruit dans l'environnement*

Le PPBE des grandes infrastructures de transports de l'Etat a été finalisé en 2011. En application des directives européennes et afin de résorber les points noirs bruits le long des axes routiers, 263 logements Points Noirs Bruit ont été recensés sur les voies routières nationales, dont le trafic est supérieur à 16.400 véhicules/jour. Deux types de protection peuvent dès lors être envisagés : mise en place de dispositifs de résorption à la source (66 logements) ou travaux d'isolation de façades.

---

### *2.3.2 L'anticipation et la gestion des crises font partie intégrante des missions de l'Etat*

#### *La préparation des grands rassemblements*

Le Service Interministériel Régional des Affaires Economiques de Défense et de la Protection civile (SIRACE-DPC) a examiné plus d'une centaine de dossiers de déclaration et a mis en place des dispositifs de sécurité et de secours pour des manifestations sportives ou festives.

- L'arrivée de la 3ème étape du Tour de France 2011 à Redon a mobilisé l'ensemble des services de l'Etat aux côtés des collectivités territoriales; 181 gendarmes ont été mobilisés pour l'occasion.
- La huitième édition du West Country à Bain de Bretagne du 12 au 15 août a rassemblé entre 30 à 40.000 personnes sans incident notable autour de démonstrations de dressage, spectacles de rodéo et reconstitution d'ambiance Western.

#### *La gestion des crises*

Le mercredi 12 octobre 2011, une collision entre un poids lourd et un TER au niveau de la halte SNCF à Saint Médard sur Ille a fait 3 morts, 5 blessés graves et 39 blessés légers. Le groupement de gendarmerie s'est mobilisé avec l'ensemble des moyens disponibles. La cellule opérationnelle de défense (COD) a été activée et une cellule de crise mise en place à la préfecture et au groupement de gendarmerie. Cet accident a accéléré les mesures de sécurité à mettre en place à ce passage à niveau.



### 2.3.3 *La protection des consommateurs contre les risques sanitaires est une préoccupation croissante*



#### *Certificats d'exports*

- 13.000 certificats sanitaires signés pour l'export de denrées animales vers les pays tiers (11.671 en 2010)
- 141 inspections terrain de lots partant à l'export effectuées
- 4.000 certificats délivrés pour les échanges intracommunautaires et les exportations d'animaux vivants et de semences.

#### *Plan d'urgence contre les épizooties majeures*

L'accent a été mis sur la production de cartes localisant les élevages d'espèce sensibles, les élevages en lien épidémiologique et déterminant les établissements ou industries de la filière animale concernée, les différentes zones de séquestration et de protection pour améliorer la réactivité des services en cas d'urgence.

#### *Sécurité sanitaire des aliments*

Les 10 abattoirs d'animaux de boucherie font l'objet d'une inspection suivie : les deux derniers outils d'abattage qui étaient encore classés non conformes ont été classés conformes en 2011.

Les agents assurent également les inspections de lieux de restauration collective et des différents points de vente du département, avec 79 mises en demeure, 39 procès-verbaux et 9 fermetures administratives temporaires en 2011. Ils recueillent et traitent les plaintes des consommateurs et ouvrent les enquêtes en cas de suspicion de TIAC (toxi-infections alimentaires collectives – 13 en 2011).



### *L'évaluation des risques sanitaires dans les études d'impact*

- En 2011, 34 dossiers d'Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE) ont été instruits
- 9 dossiers relatifs à des réhabilitations de sites industriels pollués, dont certains sont destinés à l'urbanisation, ont fait l'objet d'avis sanitaires
- Des sollicitations croissantes sont également à noter pour les implantations d'antennes relais, des projets d'aménagement de ZAC et routes, de lignes électriques et la création d'un parc éolien.

### **2.3.4 La lutte contre toutes les fraudes fait l'objet d'efforts renouvelés**

La lutte contre la fraude à l'identité (49 cas détectés en 2011), en partenariat avec les mairies et avec le soutien opérationnel de la Police aux frontières, a constitué une priorité qui sera poursuivie en 2012. Différentes mesures ont été prises:

- des moyens ont été engagés par la préfecture : mise à disposition d'équipement et de matériel de détection, formation des agents, sensibilisation des communes;
- un partenariat a été mis en place avec la Direction Zonale de la Police aux Frontières.

La lutte contre la fraude documentaire débouche sur la lutte contre la fraude aux prestations sociales ou au travail illégal. A ce titre, le comité départemental de lutte contre la fraude (CODAF), mis en place en 2010, veille aux échanges d'informations entre les organismes de protection sociale et les autres services de l'Etat concernés. Un système informatique commun permet, sur la base de signalements croisés, de transmettre les informations pertinentes à l'ensemble des organismes de protection sociale et de contrôle mais aussi, de limiter les signalements sans intérêt.

Ainsi le secrétariat du CODAF peut, pour chaque procédure de travail illégal qui lui est adressée, établir une fiche de signalement nominative qui permet aux organismes de protection sociale de faire le lien entre les situations de travail dissimulé et les bénéficiaires de prestations sociales et détecter ainsi d'éventuelles fraudes.







## 3.1 La stabilisation à un niveau élevé des chiffres de l'immigration

### 3.1.1 La part d'étrangers reste faible dans la population d'Ille-et-Vilaine

23.393 étrangers majeurs en situation régulière y sont recensés, soit 2,8% de la population du département (moyenne nationale de 5%). 14.143 sont domiciliés dans l'agglomération rennaise.

### 3.1.2 La production de titres de séjour est stable

En 2011, l'équipe de l'admission au séjour de la préfecture a délivré plus de 12.000 récépissés et plus de 8.000 titres définitifs. Chaque année, les étudiants représentent plus du tiers des demandeurs.

### 3.1.3 Les naturalisations répondent à des exigences plus fortes mais ne connaissent pas de baisse significative

651 personnes ont été naturalisées en 2011 lors de cinq cérémonies de naturalisation empreintes de solennité et d'émotion. Les exigences requises sont désormais plus grandes, tant au niveau de la maîtrise de la langue et du respect des valeurs républicaines que de l'insertion économique : le futur naturalisé doit produire un diplôme ou une attestation et signer une charte des droits et des devoirs au cours de l'entretien d'assimilation.



	Par décret		Par mariage		Total
2009	522	80%	129	20%	651
2010	544	77%	161	23%	705
2011	474	73%	177	27%	651

### 3.1.4 La lutte contre le séjour irrégulier s'intensifie

La coopération renforcée entre les services interpellateurs s'est traduite par une augmentation sensible des mesures d'éloignement en 2011.

	Arrêtés préfectoraux de reconduite à la frontière (APRF)	Obligations à quitter le territoire français (OQTF)	Total
2009	111	197	308
2010	168	212	380
2011	246 (+ 46%)	379 (+ 79%)	625 (+ 64%)

181 éloignements effectifs ont été enregistrés en 2011, soit un taux d'exécution du nombre de mesures prises de 29%. Sur ces 181 mesures, il y a eu 80 reconduites :

- 57 au titre du retour volontaire géré par l'OFII ;
- 19 au titre des ré-admissions pour les ressortissants d'Etats tiers ayant formulé une demande d'asile dans un autre Etat membre de l'Union européenne.

Depuis l'entrée en vigueur de la loi du 16 juin 2011 relative à l'immigration, l'intégration et la nationalité qui a



réformé les procédures d'éloignement, la mesure principalement prise est l'OQTF, l'APRF tend à devenir résiduel, sur la base de menace à l'ordre public.

## 3.2 Des actions sont menées pour améliorer l'accueil des étrangers



### 3.2.1 *Un effort particulier a été porté sur l'intégration des étrangers*

894 contrats d'accueil et d'intégration ont été signés (contre 632 en 2010). Ils sont réalisés en collaboration avec les collectivités locales et les associations.

Une attention tout particulière a été portée à l'accès à la langue française : 54.954 euros ont été attribués au financement d'ateliers socio-linguistiques organisés par l'association « Langue et communication ».

Le plan départemental d'intégration des population immigrées s'attache à l'intégration de publics spécifiques, avec une priorité mise sur les femmes (17.800 euros gérés par l'UAIR de Rennes), les seniors (13.800 euros pour les migrants âgés), les demandeurs d'emploi (14.500 euros financent l'intégration par le travail) et les parents d'élèves (15.600 euros financent l'action "Ouvrir l'école aux parents").

### 3.2.2 *La reconfiguration du traitement des demandes d'asile*

Bien que l'Ille-et-Vilaine accueille les deux tiers des étrangers et des demandeurs d'asile en Bretagne, le département ne dispose que de 42% des places dans le dispositif des Centres d'accueil pour Demandeurs d'Asile (CADA) de la région.

Pour faire face à la demande croissante, un dispositif a été mis en place en juin 2011 afin de répartir de façon plus équilibrée la domiciliation des demandeurs d'asile entre les quatre départements bretons. Ainsi, sur les 1246 dossiers de demandes d'asile instruits par le service :

- une diminution est enregistrée pour l'Ille-et-Vilaine : 822 demandes instruites en 2011 contre 914 en 2010 ;
- une augmentation des dossiers instruits au titre de la régionalisation : 364 dossiers, contre 286 en 2010 (+ 27%).

Ce nouveau dispositif de domiciliation des demandeurs d'asile permet, en assurant une meilleure répartition des personnes au niveau de la région, de mieux garantir leur droit à l'hébergement et de lutter contre les filières d'immigration irrégulière.



### 4.1 Les politiques de la ville : préserver la cohésion et la mixité des territoires



#### 4.1.1 *Les programmes de rénovation urbaine ont permis la transformation des quartiers les plus fragiles*

Ils concernent principalement les quartiers de Villejean, Maurepas et Le Blosne de Rennes mais aussi le quartier de la Découverte de Saint-Malo et, dans une moindre mesure, Fougères. Sur la période 2006-2013, 411 millions d'euros de travaux ont été programmés auxquels l'Etat a apporté 49 millions de subventions de l'ANRU. En 2011, ce sont sept millions d'euros qui ont été payés.

Un avenant a été signé en 2011 pour intégrer les évolutions du projet urbain : il prévoit l'ouverture physique des quartiers de Maurepas et du Blosne à Rennes avec des améliorations en termes de transports en commun et d'accès aux équipements publics.

A Saint-Malo, le désenclavement de La Découverte par la création de giratoires desservant le quartier et de traverses facilitant les circulations internes, les démolitions de logements sociaux vétustes et la construction de logements niveau BBC vont permettre d'améliorer le quotidien des habitants.

#### 4.1.2 *L'Etat s'investit dans la gestion urbaine de proximité et soutient les actions locales*

L'Etat est présent sur le terrain par les trois délégués du Préfet (deux à Rennes et un à Saint-Malo, Fougères et Vitré) qui sont les interlocuteurs directs des élus et associations et les relais privilégiés auprès des services de l'Etat. Leur action est complétée par les 18 adultes-relais du département financés à 80% par l'Etat.

2011 a marqué le renouvellement des conventions de GUP dans les quartiers de Maurepas, Villejean, le Blosne et Cleunay. La gestion urbaine de proximité (GUP) est une démarche partenariale qui associe les collectivités locales aux bailleurs sociaux pour résoudre à l'échelle des quartiers les problèmes de vie quotidienne. Des actions d'aménagement urbain, d'animation de quartiers et de sensibilisation à l'environnement, associant les habitants, ont été conduites dans ce cadre.



Le soutien aux actions locales se fait également à travers les crédits de l'ACSE qui se concentrent en priorité sur les thèmes de l'éducation, de l'emploi et de la prévention et ponctuellement pour appuyer des actions culturelles et de santé. En 2011, l'Ille-et-Vilaine a bénéficié de 1,8 million d'euros qui ont permis de financer 200 actions présentées par les associations ou les collectivités.

#### 4.1.3 *Un avenant expérimental au CUCS de Rennes Métropole a été signé pour remettre les politiques de droit commun au centre de la politique de la ville*

Les acteurs locaux ont saisi l'opportunité de l'expérimentation lancée en février 2011 par le CIV (comité interministériel des villes) pour tester, dans le cadre d'un avenant au CUCS et sur un nombre limité de thématiques (éducation, emploi et sécurité) des modes d'organisation et de travail permettant de mobiliser plus efficacement les moyens de droit commun, sans se limiter à la seule gestion des crédits spécifiques de la politique de la ville. Ce travail de mobilisation et de coordination des politiques doit permettre de mesurer avec davantage de précision les crédits mobilisés au bénéfice des quartiers concernés et leur impact. Ainsi, en terme d'accompagnement pédagogique, sur ce quartier, l'Etat consacre 9 560 948 euros soit 551 082 euros de plus que la moyenne départementale.

## 4.2 Le suivi des publics vulnérables



#### 4.2.1 *La réforme des hospitalisations sans consentement a marqué l'année 2011*

La loi adoptée en 2011 a vocation à permettre un contrôle renforcé du Juge des Libertés sur les mesures d'hospitalisation sans consentement.

Le dispositif s'est déployé dans les délais impartis à l'issue d'un processus préparatoire impliquant l'ARS, les juges et les établissements de santé. Le nombre total de mesures de soins sans consentement prononcées en 2011 est proche de celui de 2010 (1453 contre 1474) dont :

- 289 mesures d'hospitalisation à la demande du préfet. Parmi celle-ci, 153 concernaient des détenus (53%), ce qui est élevé au regard des départements comparables en termes de capacités pénitentiaires
- 1164 mesures à la demande d'un tiers (1158 en 2010). Ces mesures sont prises par les directeurs d'établissements et transmises pour contrôle à nos services.

#### 4.2.2 *L'accueil des gens du voyage fait l'objet d'une approche concertée*



La révision du schéma départemental d'accueil des gens du voyage pour la période 2012-2017, a réuni, au cours de l'année 2011, six groupes de travail thématiques (stationnement, habitat, scolarité, santé, insertion sociale et professionnelle) pour travailler sur la définition des nouveaux objectifs du schéma, en collaboration avec l'AUDIAR. Un comité de pilotage composé d'élus et de partenaires a été créé afin d'arbitrer et de valider les propositions formulées, permettant l'adoption remarquablement consensuelle de ce nouveau schéma en 2012.

Au regard des objectifs fixés quant à l'habitat des gens du voyage, 93% des places inscrites au schéma révisé ont été créées et 4 logements adaptés spécifiques ont été réalisés sur la commune de Gevezé. Par ailleurs, 121 carnets et livrets de circulation ont été délivrés contre 145 en 2010 et 147 en 2009.

#### 4.2.3 *La réforme de la protection juridique des majeurs s'est achevée en 2011*

Les anciens gérants de tutelle ayant choisi de se former à la nouvelle profession de Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs (MJPM) devaient déposer leur demande de régularisation de leur habilitation avant la fin de l'année :

- Sur les 17 demandes d'agrément pour exercer à titre individuel l'activité de MJP, dont 2 refusées après avis défavorable du Procureur.
- Sur les 28 établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux ayant l'obligation d'organiser la fonction de MJPM, 20 ont régularisé leur situation.

Si la tarification se fait désormais au niveau régional, l'instruction des budgets des trois services tutélaires du département est assurée par la DDCSPP. Elle a consacré 40.000 euros aux dispositifs de soutien aux tuteurs familiaux (contre 25.000 euros en 2009) et 173.618 euros à destination des MJPM exerçant à titre individuel pour les mesures de protection relevant d'un financement d'Etat (contre 131.251 euros en 2009).

#### 4.2.4 *La lutte contre les violences faites aux femmes se poursuit*

Pour 2011, l'enveloppe relative à l'égalité hommes-femmes s'élève à 179.030 euros dans le département.

Le travail d'harmonisation du recueil des données statistiques des faits de violences faites aux femmes s'est poursuivi avec le renseignement de 2445 fiches par les associations, auquel il faut ajouter les 146 enquêtes réalisées par les hôpitaux.

Une meilleure communication sur les dispositifs départementaux, et notamment la plate-forme départementale « accueil, écoute, hébergement pour les femmes victimes de violences 24h/24/7j/7 » a été assurée par la diffusion auprès des partenaires de supports de communication.

2011 est enfin la troisième année de la mise en place du Protocole Départemental de lutte contre les violences faites aux femmes. Dans ce cadre, un colloque a été organisé à Fougères à destination des professionnels sur la question de la prise en charge des auteurs de violences.



### 4.3 La politique du logement



#### 4.3.1 *L'Etat veille à la diversité et à la répartition territoriale de l'offre de logements dans le département* ▼

Dans le cadre de la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et aux responsabilités locales, l'Etat peut déléguer ses compétences en matière d'attribution des aides à la pierre aux établissements publics de coopération intercommunale ou aux départements qui en ont fait la demande.

En Ille-et-Vilaine, l'Etat a délégué sa compétence d'attribution des aides à Rennes-Métropole, Vitré et Saint-Malo pour leurs territoires et au Conseil Général pour le reste du département. Ces délégations font l'objet d'une programmation annuelle dans le cadre du Comité régional de l'habitat (CRH) présidé par le Préfet de région, en fonction de l'évolution des politiques publiques, de la dotation et des objectifs attribués à la Bretagne par le ministère en charge du logement.

##### *Les plans locaux de l'habitat (PLH)*

Les intercommunalités d'Ille-et-Vilaine se sont engagées dans l'élaboration des PLH. En 2011, le nombre de PLH adoptés dans le département est passé de 13 à 17.

L'élaboration d'un PDH traduit une véritable mobilisation du département pour améliorer l'offre de logements. L'Etat s'assure que ces programmes tiennent compte de la localisation des emplois et des services retenus par les SCoT.

##### *Le logement social*

En ce qui concerne les logements locatifs sociaux agréés sur les territoires des quatre délégataires des aides à la pierre, l'offre nouvelle financée en 2011 atteint 1490 logements dont 28% très sociaux (« Prêts locatifs aidés d'intégration »). La Bretagne totalise 6% des PLAI réalisés au niveau national.

Cette politique volontariste d'accueil des ménages les plus fragiles par les bailleurs sociaux est traduite dans un accord collectif départemental. Sont traitées prioritairement les demandes de logement des :

- personnes seules (47% des ménages contre 36% au niveau national)



- familles monoparentales (21% contre 19%)
- ménages pauvres (26% en deçà des 40% du plafond des revenus HLM contre 23% au niveau national).

Cette mobilisation en faveur des publics prioritaires couplée à l'action efficace des commissions partenariales locales pour la prévention des expulsions locatives (CCAPEX) a pour conséquence un faible taux de recours au DALO.

Le 18 novembre 2011, la convention de gestion du fichier unique de la demande de logement social a été signée par l'État, les bailleurs sociaux, Rennes Métropole, le Conseil Général et les représentants des lieux d'enregistrement. Aujourd'hui, le demandeur de logement social n'effectue plus qu'une seule démarche pour s'inscrire auprès des 68 lieux d'enregistrement du département. En outre, le fichier départemental unique de la demande locative sociale permet d'améliorer la connaissance sur les besoins des publics prioritaires.

#### 4.3.2 *La lutte contre l'habitat indigne et la précarité énergétique mobilise les services*

##### *Mesures de police*

73 signalements ont été reçus en 2011, qui ont donné lieu à 23 enquêtes sur place et 8 procédures de police sanitaire. Les autres dossiers ont été transmis aux maires concernés.

- 6 arrêtés préfectoraux d'insalubrité ont été pris (dont 4 sur proposition de l'ARS). 2 procédures ont été menées, donnant lieu à une interdiction définitive d'habiter, les autres procédures étant accompagnées de prescriptions de travaux.
- 2 arrêtés de main-levé ont été pris, mettant ainsi fin à des situations notoires d'indignité. De nombreux rappels ont été faits auprès de propriétaires récalcitrants, et le procureur de la République a dû être saisi plusieurs fois.
- 4 arrêtés préfectoraux d'interdiction de mise à disposition ont été pris dans le cadre de procédures de déclaration de locaux impropres à l'habitation.
- Ces arrêtés ont concerné 36 logements et 46 habitants.

##### *Aides à l'amélioration de l'habitat*

La réforme des aides de l'ANAH a permis de mieux les cibler en faisant de la lutte contre l'habitat indigne une priorité et en rééquilibrant les aides en faveur des propriétaires occupants aux ressources modestes. Dans ce contexte 78 logements indignes ou très dégradés ont été pris en compte.

##### *Lutte contre la précarité énergétique*

Enfin, le Contrat Local d'Engagement contre la précarité énergétique a été signé en 2011 par les collectivités délégataires des aides publiques au logement et leurs partenaires locaux. Il met en place le Fonds d'Aide à la Rénovation Thermique issu du programme 'Habiter mieux' qui intervient en complément des aides de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) auprès des propriétaires occupants modestes pour améliorer la performance énergétique de leur logement. Pour cette première année, 137 propriétaires ont pu bénéficier d'une aide financière complémentaire de l'ANAH de 1 400 € à 2 030 € pour la réalisation de travaux d'économie d'énergie à laquelle s'est ajoutée une aide des collectivités d'un montant maximal de 2 000 €.





### 4.3.3 Les dispositifs d'hébergement d'urgence ont été renforcés

La dernière période hivernale a connu une augmentation importante des demandes d'aides : l'augmentation des sollicitations des demandeurs d'asile a eu pour conséquence la saturation rapide du plan hivernal, particulièrement sur Rennes-Métropole, et ce malgré l'augmentation des places sur le territoire.

Afin de faire face aux enjeux, les services de l'Etat se sont dotés d'un Plan départemental d'accueil, d'hébergement et d'insertion (PDAHI) qui prévoit :

- 239 places d'hébergement au total dont 171 places pérennes et 68 places hivernales ouvertes du 1<sup>er</sup> octobre 2010 au 31 mars 2011
- 4.350 personnes différentes ont été hébergées, soit une augmentation de 21% par rapport à l'hiver 2009-2010. Sur ce chiffre, le nombre de personnes appartenant à une cellule familiale a doublé par rapport à l'hiver précédent (1470 contre 700).
- 21.500 nuitées ont été réalisées. Ce chiffre est en diminution par rapport à l'hiver précédent du fait de l'absence de déclenchement du niveau « froid extrême » durant l'hiver 2010-2011. Des autorisations d'utiliser des places d'hôtel ont été accordées pour les périodes les plus froides (797 nuitées).

Les collectivités de l'agglomération de Rennes, en concertation avec l'Etat et les autres acteurs de la solidarité, ont mis à disposition 95 places complémentaires au titre du dispositif COORUS (coordination urgence sociale).

La mise en œuvre du S.I.A.O (système intégré d'accueil et d'orientation) a permis de mieux diriger et orienter les personnes en situation de demande d'hébergement. Cette plateforme est le point de départ de la logique du logement d'abord qui a pour objectif d'offrir à ces personnes un logement stable et durable.

En 2011, s'est également tenue la négociation avec les bailleurs sociaux et Rennes Métropole pour son territoire, pour la mise en place de la convention de réservation de logements entre le Préfet et chaque bailleur social disposant d'un patrimoine dans le département. Ces réservations sont destinées à accueillir les publics les plus en difficulté. Au niveau départemental, le parc concerné représente 1491 logements en 2011 ; il a été largement mobilisé. Les 5 instances locales du PDALPD ont, quant à elles, validé prioritaires 1 508 demandes.

#### *Zoom sur l'activité des sous-préfectures*

**Saint-Malo** : Le secrétariat de l'instance locale du logement de Saint-Malo a reçu 272 demandes d'attribution de logement social contre 249 en 2010. Sur ces demandes examinées, 236 dossiers ont été reconnus prioritaires en 2011 contre 204 l'année précédente. Les dossiers reconnus prioritaires en 2011 représentent 87% des demandes, alors qu'ils n'en représentaient que 84% en 2010 et 68% en 2009. Au cours de l'année 2011, 154 ménages ont été relogés (147 en 2010), ce qui permet de constater un réel effort de la part des bailleurs.

**Redon** : L'implication de l'ensemble des acteurs (élus, acteurs et bailleurs sociaux) au sein d'une commission locale de prévention des expulsions, permet de mieux distinguer les personnes devant faire l'objet du maintien dans les lieux des personnes faisant preuve de mauvaise foi. Les décisions prises ont permis de limiter au maximum le nombre d'expulsions.



## 5.1 Le service public de l'Education nationale : lutter contre l'échec scolaire et promouvoir l'égalité des chances

### 5.1.1 *Le nombre d'élèves poursuit sa croissance*

A rebours de la tendance nationale, l'Ille-et-Vilaine connaît une hausse régulière du nombre d'élèves, avec presque 1.000 élèves supplémentaires depuis 2008 ; en conséquence les lycées absorberont une hausse de 3.500 effectifs à horizon 2018. Seuls les lycées professionnels restent à la marge de cette évolution.

### 5.1.2 *La performance scolaire reste nettement supérieure à la moyenne nationale*

L'Ille-et-Vilaine connaît des résultats supérieurs aux moyennes nationales :

- Au CE1, 85% des élèves d'Ille-et-Vilaine sont de bons ou très bons élèves en français et en mathématiques, contre une moyenne nationale de 79%.
- Le département présente un taux de 89,8% de réussite au diplôme national du Brevet, soit 6 points de plus que à la moyenne nationale.
- En 2011, le taux de réussite au Baccalauréat toutes séries était de 89,7% pour un niveau national de 85,6%. Ce résultat est d'autant plus remarquable en Ille-et-Vilaine que le taux d'accès au baccalauréat y est très supérieur au taux national: en 2011, 82,4% d'une classe d'âge a eu le baccalauréat, contre moins de 70% au niveau national.

Ces performances sont confortées par une politique de réduction des redoublements (taux deux fois inférieur à la moyenne nationale), qui réduisent les retards dans les parcours.

Ces résultats coïncident également avec un taux d'orientation vers le lycée général et technologique très élevé, supérieur de 10 points à la moyenne nationale.

### 5.1.3 *La lutte contre le décrochage scolaire connaît un nouvel élan*

En 2011, un dispositif de suivi et d'appui pour l'accompagnement des jeunes sortis prématurément du système de formation initiale a été établi, prenant le relais du plan « Agir pour la jeunesse ». Il est constitué de quatre plates-formes correspondant aux territoires SPEL (Rennes, Bain-Redon, Fougères-Vitré et Saint-Malo)

Les plates-formes de suivi ont concentré leur action sur un public prioritaire, celui des jeunes non accompagnés par les missions locales. Pour l'année scolaire 2011-2012, sur les 1946 jeunes présumés décrocheurs sortis du système scolaire, 1388 ont été contactés, les  $\frac{3}{4}$  avaient une solution mais sur les 205 jeunes effectivement décrocheurs, 131 ont accepté une prise en charge par la plate-forme.

### 5.1.4 *Les moyens ont été recentrés vers les besoins prioritaires*

Afin de prévenir en amont les situations d'échec scolaire, l'inspection d'académie développe des projets spécifiques de remobilisation et de remotivation sur les apprentissages scolaires, en lien avec la politique de la ville.

Quatre collèges (Robert Surcouf à Saint-Malo, Biquenais et Montbarrot Malifeu à Rennes et Paul Feval à Dol de Bretagne) font ainsi partie du réseau ECLAIR, qui se caractérise par des taux d'encadrement différenciés, la mise en place de dispositifs pédagogiques innovants, la volonté d'ouvrir l'école sur son environnement et renforcer



l'accès des enfants aux pratiques culturelles et sportives. Certains collèges de Rennes situés en quartier CUCS bénéficient également de moyens supplémentaires.

### 5.1.5 *L'égalité des chances est encouragée, du collège aux classes préparatoires*

En 2011, l'Education nationale a poursuivi la mise en œuvre du volet éducation du plan Espoir Banlieue en augmentant les places d'internat d'excellence et en développant les cordées de la réussite :

- 46 places labellisées « internat d'excellence » ont été réservées dans huit collèges et lycées du département ;
- 3 cordées de la réussite ont été instaurées instaurant un partenariat fort entre établissements du second degré et établissements supérieurs.

Afin d'alléger les charges financières des familles, une aide de 1.100 euros déléguée par l'ACSE (Agence pour la cohésion sociale et l'égalité des chances) a été versée à l'établissement d'accueil pour chaque élève intégrant une place labellisée.

L'enquête "cursus post bac" conduite par le lycée Chateaubriand Rennes fait apparaître que 100% des lycéens de terminale 2010/11 suivis dans le dispositif ont poursuivi leurs études après le bac et que 50% ont d'entre eux ont intégré une classe préparatoire.

### 5.1.6 *Les réponses pédagogiques ont été adaptées aux situations particulières*

Afin de garantir le droit à l'éducation des enfants handicapés, des aides humaines et techniques sont mobilisables pour favoriser leur scolarisation :

- l'augmentation des AVS (assistants vie scolaire) s'est poursuivi en 2011 : plus de 1600 élèves en bénéficient en 2011 (contre 180 en 2005-2006). Il faut toutefois noter que la CDAPH refuse une proportion significative (25%) des premières demandes d'accompagnement et que la durée des contrats d'AVS ne permet pas aux personnes recrutées de s'approprier correctement leur mission.
- 180.000 euros ont été affectés à l'achat de matériel adapté en Ille-et-Vilaine.

Elèves handicapés scolarisés	Décembre 2010	Décembre 2011
Etablissement scolaire 1 <sup>er</sup> degré	2092	2268
Etablissement scolaire 2 <sup>ème</sup> degré	1070	1149
Etablissement médical	1700	1700
<b>Total</b>	4862	5117

Les élèves du voyage sont pris en charge dans les classes ordinaires. Un dispositif départemental piloté par un inspecteur de l'éducation nationale est toutefois prévu. Dans le 1er degré, il s'agit de 5 postes dédiés itinérants dans le département. Dans le 2nd degré, des moyens en heures sont répartis dans 3 collèges. Il s'agit de lutter contre l'illettrisme, d'apprendre à vivre ensemble et de préparer à l'insertion sociale et professionnelle. Si la scolarité de ces enfants est irrégulière, l'objectif est d'établir une relation pérenne avec l'école.

Enfin, les élèves allophones bénéficient de « classes d'initiation » ou de dispositifs « français langue étrangère » pérennes. Un coordinateur départemental, qui est en relation avec les familles, teste les acquis des élèves et suit leur scolarité.



**5.1.7 La lutte contre l'absentéisme et les violences scolaires donnent des résultats encourageants malgré l'augmentation de la consommation de drogues** ▼

L'inspection d'académie a réaffirmé clairement en 2011 le rôle des établissements et du département dans la lutte contre l'absentéisme scolaire conformément à la loi du 28 septembre 2010. Désormais le président du Conseil général et les maires des communes de résidence de l'élève reçoivent une copie des courriers de rappel à la loi adressés aux familles. Cette nouvelle procédure a abouti à une baisse des signalements à la fin de l'année 2011 (311 contre 387 en 2010).

Si la violence à l'école est globalement en recul, les efforts de prévention sont maintenus via des formations spécifiques et des mesures de sécurisation des établissements (équipes mobiles de sécurité pour redonner sens aux sanctions scolaires, création d'un poste de conseiller à l'inspection académique à la rentrée 2011). Une convention avec le service départemental d'incendie et de secours d'Ille-et-Vilaine « Éducation préventive dans les collèges » a été signée.

La prévention des conduites addictives est un aspect essentiel dans la mesure où celles-ci connaissent une augmentation sensible. Les professionnels des différents établissements scolaires ont été mis en réseau dans le cadre du CESC (Comité d'éducation à la santé et la citoyenneté). Des formations sont également pilotées par l'IREPS 35 (Instance régionale d'éducation et de promotion de la santé) et par l'Association nationale de prévention en alcoologie et en addictologie.

Nature des faits		2010	2011
Atteintes aux biens		21	13
Atteintes aux personnes		91	87
Port d'armes		17	6
Stupéfiants	Usage	10	24
	Offre	2	5
Total		141	135

*Violences scolaires*

**5.2 La promotion de la culture sur l'ensemble du territoire**

L'action déconcentrée du ministère de la culture a été conduite dans le contexte d'un rattachement des Services territoriaux de l'architecture et du patrimoine (anciennement services départementaux) à la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC).





### 5.2.1 *Un effort financier significatif a été consacré à la mise en valeur des monuments historiques du département*

En 2011, 27 opérations d'investissement et de 52 chantiers d'entretien ont été engagés par les services de l'Etat, permettant notamment d'achever la restauration des décors de la nef de la cathédrale à Rennes ou de financer la partie maîtrise d'œuvre de la restauration du couvent des Jacobins à Rennes. Les restaurations des façades du cloître de l'abbaye de Redon et des châteaux de la Bourbansais à Pleugeuneuc et de Bois-Orcan à Noyal-sur-Vilaine se poursuivent.

#### *Zoom sur l'archéologie en Ille-et-Vilaine*

Plus de la moitié des opérations préventives réalisées au niveau régional ont été effectuées en Ille-et-Vilaine, tant en diagnostics qu'en fouilles. Celles-ci ont notamment porté sur un habitat néolithique et une sépulture monumentale antique à Guignen, des habitats et nécropoles de l'âge du Bronze à Domloup, Bédée et Saint-Aubin-des-Landes, des habitats du haut Moyen Âge à Saint-Sauveur-des-Landes et Bédée. Six diagnostics ont été réalisés sur le territoire de Rennes Métropole : les résultats les plus marquants concernent les diagnostics de Bruz (partie d'un enclos du Premier Age du fer), Noyal-Châtillon-sur-Seiche (partie occidentale de la grande villa antique de la Guyomerais) et Orgères (site antique avec traces de traitement du minerai de fer). Ces trois sites donneront lieu à des fouilles. Dans l'arrondissement de Saint-Malo, deux diagnostics très positifs déboucheront également sur des fouilles (Pleurduit et Cancale).

### 5.2.2 *La contribution de l'Etat à la richesse de la vie culturelle du département se maintient*

Les services de l'Etat contribuent à nourrir l'activité artistique en Ille-et-Vilaine en apportant leur soutien au spectacle vivant (aide de plus de 3 millions d'euros au Théâtre national de Bretagne et au Musée de la danse, conventionnement de scènes et salles de concert comme le Triangle, l'Ubu à Rennes ou l'Omnibus à Saint-Malo).

On peut également citer le soutien à huit manifestations littéraires ou festivals de cinéma (Festival du film britannique de Dinard, Festival national du film d'animation à Bruz...) ainsi que l'engagement renouvelé en matière d'art contemporain avec le nouvel équipement du FRAC.

### 5.2.3 *La démocratisation culturelle est une priorité en Ille-et-Vilaine*

Les services de l'Etat veillent à ce que la culture atteigne les territoires ruraux et périurbains. La construction et la modernisation des médiathèques en est une illustration : 19 nouvelles opérations ont bénéficié en 2011 d'une aide financière. Le programme « Scènes de territoire » a permis de soutenir le théâtre de Lillico et plusieurs centres culturels (Noyal-sur-Vilaine, Redon, Bruz, Chartres-de-Bretagne en particulier). Enfin, les associations oeuvrant en faveur de l'égalité d'accès à la culture telle que « Arts vivants en Ille-et-Vilaine » ou « Passeurs d'images » continuent d'être soutenues.

La promotion de la culture s'est aussi développée à l'égard de publics spécifiques. L'établissement public régional « Livres et Lecture en Bretagne » touche les milieux hospitalier et pénitentiaire.

Enfin, le soutien aux pratiques amateurs en théâtre, musique et danse a été maintenu à travers les Associations départementales des arts vivants (AVIV) et Art Dramatique Expression Culture (ADEC).

Le partenariat renforcé Culture-Education nationale permet, au-delà de la formation, des initiatives originales



comme l'installation de résidences d'artiste en milieu scolaire.

### 5.3 L'adaptation du service public de la santé aux besoins nouveaux



En 2011, l'Ille-et-Vilaine comptait 43 secteurs de permanence des soins, dont 34 après minuit, avec toutefois de moins en moins de médecins pour assurer les astreintes. Fin 2010, un Comité départemental de l'aide médicale urgente, de la permanence des soins et des transports sanitaires (CODAMUPS-TS), coprésidé par le préfet et le directeur général de l'ARS, a été installé. Il travaille à une meilleure sectorisation et aux évolutions à apporter aux permanences médicales.

Un appel à projets « renforcement de l'offre de soins de premiers recours dans les quartiers de politique de la ville » a été lancé : le projet présenté par la maison de santé pluridisciplinaire de Rennes-le Gast a été retenu au titre de la programmation de l'A.C.S.E (Agence nationale pour la Cohésion Sociale et l'Égalité des chances) et a bénéficié de 27 500 €.

Dans la même optique, la commune de Martigné Ferchaud a bénéficié de financements d'Etat pour la réalisation d'une maison pluridisciplinaire de santé. Une subvention d'un montant de 109 241 € a été apportée au titre de la D.E.T.R. (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux).



## 5.4 La garantie de l'exercice des libertés publiques



En 2011, les services de la préfecture ont instruits 113.431 demandes de titre d'identité dans un délai moyen de 6,5 jours pour les cartes nationales d'identité et de 3,75 jours pour les passeports, en net progrès par rapport à 2010. Ces bons résultats ont été obtenus par la réorganisation du travail (démarche Lean) et un renfort des effectifs.

Au titre de l'application de 450 conventions d'habilitation et d'agrément signées par l'Etat avec les professionnels de l'automobile, ces derniers ont enregistré 85% des demandes d'immatriculation de véhicules neufs, 30% de ces demandes portait sur les véhicules d'occasion.

Le nouveau système dématérialisé d'immatriculation à vie des véhicules (SIV) a permis de réduire les délais d'instruction et de fabrication des cartes grises.

	2010	2011
<b>Cartes d'identité</b>	78.612	75.275
<b>Passeports</b>	36.249	38.156
<b>Cartes grises</b>	136.132	119.000
<b>Permis de conduire</b>	30.546	33.911

*Chiffres délivrance des titres 2011*

### 5.4.1 La préparation des élections a été engagée dès l'automne

Après l'organisation des élections cantonales et celles du comité des finances locales en 2011, les travaux préparatoires aux élections présidentielle et législative de 2012 ont été engagés dès l'automne 2011. Les demandeurs d'emploi du département ont assisté les fonctionnaires de l'Etat lors des mises sous pli des bulletins de vote.

### 5.4.2 183 volontaires au service civique se sont présentés en 2011

46% d'entre eux sont originaires de Bretagne et 63% sont des femmes (âge moyen 22 ans). La réunion une fois par trimestre d'un collectif d'associations a assuré un dialogue sur cette politique nouvelle, en liaison avec le référent départemental. Des formations de tuteurs sont également en cours.



### 5.4.3 *Les services de l'Etat continuent d'encourager le développement de la vie associative et sportive* ▼

La vie associative du département est active comme en témoignent les 3786 dossiers d'association (732 créations et 112 dissolutions) instruits par la Direction de la Réglementation et de la Liberté publique de la préfecture en 2011.

Les services de l'Etat l'encouragent, en développant des politiques partenariales locales à destination des jeunes. 271.186 € sont ainsi alloués au soutien d'actions structurantes dans les zones rurales enclavées et les zones urbaines sensibles ou favorisant l'autonomie des jeunes. 19.800 € ont été consacrés au soutien des métiers de l'animation (bourses BAFA et BAFD) répartis selon des critères de ressources.

L'enveloppe budgétaire allouée au Centre National pour le Développement du Sport (CNDS) a atteint pour l'année 2011, la somme de 1.534.263 euros pour le département d'Ille-et-Vilaine, qui ont permis de subventionner plus de la moitié des actions déposées (52%), soit 1.748 € de subvention moyenne par action (2 317 € de subvention moyenne pour un club – 17 686 € de subvention moyenne pour un comité départemental).

Les actions ont été sélectionnées en fonction des publics définis comme prioritaires :

- 43 000 € en direction des femmes ;
- 35 401 € pour les publics en situation de handicap ;
- 118 400 € pour les publics situés dans les quartiers prioritaires.

Par ailleurs, cette année, 1302 établissements d'Activités Physiques et Sportives et 3124 éducateurs sportifs ont été déclarés.





Remise des prix de la vocation scientifique et technique des filles 2011



## 6.1 Le soutien de l'Etat aux projets structurants pour le département



### 6.1.1 *Les services départementaux se sont investis dans le projet de Ligne à Grande Vitesse (LGV) Bretagne – Pays de Loire*

Longue de 182 km, cette future ligne ferroviaire représente un investissement total de plus de 3,4 milliards d'euros et constitue le premier contrat de partenariat public-privé signé pour une durée de 25 ans, le 28 juillet 2011 entre RFF et Eiffage Rail Express (ERE). Elle permettra de gagner 37 minutes entre Rennes et Paris, Brest et Quimper seront dès lors à 3 h 10 de Paris.

Les services de l'Etat participent aux démarches de suivi du projet, de sa conception à la réalisation des opérations.

- En avril 2010, un fonds de solidarité territoriale a été créé en faveur des 57 communes traversées par la LGV.
- L'année 2011 a été marquée par le lancement des études, ainsi que la mise à enquête publique de certaines installations, ouvrages, travaux et activités liés au projet. De premières réflexions sont engagées dans le cadre de la future déclaration d'utilité publique pour remédier aux dommages causés aux exploitations agricoles.
- Depuis, les acquisitions foncières se poursuivent. L'enquête parcellaire s'est déroulée du 1er février au 2 mars 2012.

### 6.1.2 *Le projet de la ligne B du métro rennais a connu des avancées significatives*

Les services de l'Etat ont procédé à l'instruction du dossier d'enquête publique en lien avec la collectivité permettant la mise à l'enquête au premier trimestre de l'année 2012.

Par ailleurs, en 2011, le Premier Ministre a accordé une subvention pour ce projet à hauteur de 90,66 millions d'euros au titre des fonds « Ville de demain » des investissements d'avenir.

La réalisation de la ligne B du métro et l'arrivée de la LGV sur l'agglomération rennaise ont été l'occasion pour les services de l'Etat de construire un partenariat avec les collectivités locales concernées, en particulier dans le cadre des réflexions inhérentes aux projets d'aménagements envisagés sur le secteur de la gare de Rennes (Projet de Eurorennes, centre ancien de Rennes, Eco Cité Via Silva, ...).



### 6.1.3 En 2011, plusieurs nouvelles infrastructures routières ont vu le jour dans le département

Le barreau de Pont Lagot sur la RN12 a été mis en service, permettant d'assurer la continuité de la liaison entre Paris et Brest au niveau de l'agglomération rennaise dans de bonnes conditions de confort et de sécurité. L'inauguration publique qui a eu lieu le 26 novembre 2011 a été l'occasion d'une animation grand public particulièrement réussie qui a rassemblé plus de 1000 personnes.

L'opération de l'échangeur de la Chênaïs sur la RN176 avec la RD 137 permettra d'améliorer les conditions des échanges routiers au sud de Chateauneuf d'Ille-et-Vilaine. Le coût de l'opération est de 11 455 000 €, financé à 50% par L'Etat, 33% par la région Bretagne et 17% par le Conseil général d'Ille-et-Vilaine.

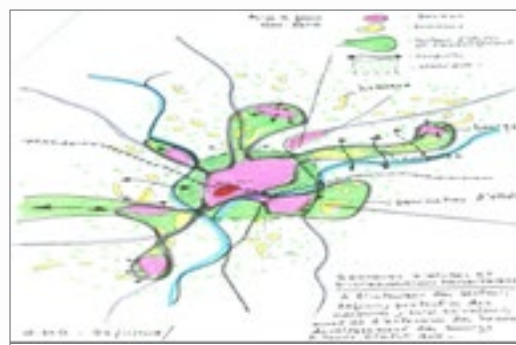
### 6.1.4 Les projets d'urbanisme ont été salués au niveau national

L'écoquartier de La Courrouze sur les communes de Saint-Jacques de la Lande et Rennes a reçu le prix Nature en Ville du palmarès national EcoQuartiers 2011.

Le projet de restructuration de la Dalle Kennedy a été lauréat de l'appel à projet Urbanisme et développement durable organisé au plan national en 2011 par l'ANRU, la Caisse des dépôts et consignations et leurs partenaires. Un prix de 100.000 euros permettra de soutenir l'action de concertation engagée par la Ville de Rennes dans le cadre du projet urbain du quartier du Blosne.

#### *Zoom sur le projet du Grand Redon*

Le concept du Grand-Redon est né des réflexions conduites pour l'élaboration du SCOT du Pays de Redon Bretagne Sud. Avec ses onze communes situées à la confluence de l'Ille-et-Vilaine, de la Loire-Atlantique et du Morbihan le Grand-Redon constitue un bassin de vie rapproché autour de la ville centre. Dans un premier temps chacun des onze maires concernés a été invité à exprimer sa vision du Grand-Redon lors d'entretiens individuels. La DDTM en a dressé une synthèse qui a été présentée aux élus au cours d'un atelier début septembre. L'échange a permis d'identifier trois axes de réflexions communs qu'il a été jugé pertinent d'approfondir : l'identité du territoire, les problèmes liés à son équipement et à ses accès, et enfin son attractivité pour l'accueil des activités et des populations. La réflexion s'est poursuivie par la mise en exergue des principaux enjeux à prendre en compte pour répondre sur chaque axe aux interrogations des élus. Le document final en cours de rédaction sera diffusé lors des « porter à connaissance » et servira en particulier à étayer les avis de l'État sur les PLU et les projets d'aménagements locaux.





Projet de rénovation urbaine des quartiers Découverte-Espérance à Saint-Malo - mai 2011

## 6.2 La promotion d'une gestion économe et durable de l'espace



### 6.2.1 *La pression foncière est mieux encadrée*

L'Ille-et-Vilaine est à la fois le premier département pour la production laitière, un territoire de transit routier et une zone densément urbanisée. La pression foncière y est par conséquent très forte.

2011 a été l'année de la publication de la charte « Agriculture et urbanisme pour un développement durable du département d'Ille-et-Vilaine », aboutissement d'un travail partenarial engagé depuis plusieurs années afin de réduire d'un tiers le rythme de consommation de foncier agricole.



La CDCEA (Commission Départementale de Consommation des Espaces Agricoles), installée en octobre 2011, s'appuie sur les travaux de la charte. Elle est désormais le lieu d'échanges entre tous les acteurs pouvant être concernés par le foncier et la consommation des espaces agricoles. Y sont traitées les demandes d'extension de bâtiments d'exploitation et d'implantation de panneaux photovoltaïques au sol.

Les subventions européennes (Fonds Feder et Leader) interviennent également dans l'aménagement des territoires ruraux sur 4 secteurs du département (les GAL de Redon, Vallons de Vilaine, Brocéliande et Saint -Malo). Le rythme d'attribution de ces aides est monté en puissance puisque nous arrivons à mi-chemin du programme 2007-2013. Les dossiers de paiements se sont donc accrus parallèlement aux conventions de mise en œuvre des aides.

### 6.2.2 *Le suivi de la planification par les services de l'Etat reflète ces préoccupations*

Sept ScoT (schémas de cohérence territoriale) couvrent le département, dont les périmètres correspondent, à quelques communes près, aux sept pays issus de la loi Voynet. La DDTM a renforcé le conseil global en planification, à la demande des collectivités locales, pour mieux prendre en compte la problématique de la gestion de l'espace dans les ScoT, PLU (plans locaux d'urbanisme) et PLH (plans locaux d'habitat).

	Département	POS/PLU approuvés	Cartes communales approuvées	Application de l'article L-111.12
<b>Nombre de communes</b>	353	290	25	38
<b>Population</b>	947.449	936.630	16.805	21.014
<b>Surface</b>	677.472	597.192	35.810	44.470

Les services de l'État sont également plus vigilants aux enjeux liés à l'environnement. Dans le cadre du contrôle de légalité des documents d'urbanisme opérationnel (ZAC, ...) et face à la montée en puissance des opérations d'aménagement sur l'aire urbaine rennaise, les services de l'État ont émis en 2011 plus d'une cinquantaine d'avis sur les dossiers déposés par les collectivités locales (soit le double de l'année précédente). Les 'Porter à connaissance', transmis aux collectivités dans le cadre de l'élaboration des cartes communales et des PLU, ont été renforcés sur les thématiques du Grenelle de l'environnement. Un volet foncier regroupant un certain nombre de cartes sur l'environnement et l'agriculture a été ajouté. Deux réunions de sensibilisation sur l'impact des lois Grenelle sur l'urbanisme ont également été organisées auprès des bureaux d'études intervenant dans le domaine de la planification.

L'année 2011 a également initié le volet «Armature Urbaine» de la démarche inter-ScoT. Les exigences de la loi Grenelle II imposent en effet d'adapter le schéma des ScoT : des échanges réguliers avec les différents partenaires sont en cours, notamment avec l'AUDIAR. Une réunion « plénière » de présentation des réflexions est prévue d'ici 2013 avec les techniciens des SCOT.

#### *Zoom sur le SIG (système d'information et de gestion) foncier d'Ille-et-Vilaine*

Cet outil permet de produire une cartographie par commune et de mettre en évidence les espaces consommés, les espaces disponibles et potentiellement disponibles. Ces données sont consolidées dans un tableau de synthèse de l'évolution des zonages PLU, de la consommation et des disponibilités foncières. Ce suivi fin de l'évolution annuelle des surfaces consommées par l'urbanisation, notamment dans les zones d'habitat et d'activités fait l'objet d'une diffusion systématique aux communes afin de leur transmettre des éléments d'analyse. L'année 2011 a marqué la finalisation de la numérisation des tables 'PLU' (plan local d'urbanisme).



## 6.3 La politique environnementale de l'Etat



### 6.3.1 *La gestion de l'eau reste une priorité*

L'eau est en Ille-et-Vilaine une préoccupation majeure. La directive-cadre européenne sur l'eau (DCE) fixe un objectif de bon état écologique et chimique des eaux terrestres et côtières à horizon 2015. En 2011, la DDTM a régulièrement évalué les plans d'actions en cours et adapté les programmes d'actions en fonction des données connues sur l'état des masses d'eau et des échéances .

Des études ont été menées sur une partie importante des 66 ouvrages Grenelles identifiés prioritaires dans le cadre de la continuité écologique des cours d'eau et près d'une dizaine d'ouvrages ont été mis aux normes.

Les orientations du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux ont été transposées au niveau local. Les cinq programmes locaux (SAGE : Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux), dont trois sont en cours de révision et deux en phase d'élaboration, doivent être approuvés avant 2013.

### 6.3.2 *Le développement des énergies renouvelables a été fortement soutenu*

Le développement des énergies renouvelables constitue un des piliers du pacte électrique breton signé avec le Conseil régional le 14 décembre 2010. L'année 2011 a vu la création d'un Observatoire départemental des énergies renouvelables. La mise à jour régulière de tableaux de bord permet de suivre avec précision le développement de l'éolien terrestre et du photovoltaïque. Des études sur le potentiel de développement de ces énergies sont également menées.

La DDTM assure l'animation d'un guichet unique qui informe et accompagne les porteurs de projets pour l'élaboration et le suivi de leurs dossiers. Un guide sur les démarches administratives à l'attention des porteurs de projet a été rédigé et diffusé.

Concernant l'éolien, 47 projets sont opérationnels en 2011, situés principalement dans le sud du département. Le projet de Zone de Développement Eolien porté par la communauté de communes de Brocéliande (puissance de 3MW à 60 MW) a été autorisé en juillet 2011, permettant à l'Ille-et-Vilaine d'augmenter ses capacités en énergie éolienne dans la dynamique du pacte électrique.



Zone de développement autorisée	En instruction	En étude	Puissance consommée	Puissance disponible
3860,5 MW	70,5 MW	20-40 MW	158 MW	228,5 MW

Concernant le photovoltaïque, le pacte fixe des objectifs ambitieux pour la production d'énergie photovoltaïque en Ille-et-Vilaine, soit 250 MW en 2012 et 400MW en 2020 alors que la production n'était que de 25 MW en 2010. L'instruction des dossiers doit prendre en compte la nécessité de préserver les terres agricoles. Sur les trois parcs autorisés, 1 est déjà en service (5,86 Mwc), deux projets sont en instruction. Le potentiel du département est actuellement estimé à 30 Mwc pour le photovoltaïque sur bâtiment et 35,86 Mwc en puissance raccordée.

### 6.3.3 *La lutte contre les déplacements polluants se poursuit*

L'Etat a poursuivi sa démarche d'animation de la Plateforme d'échanges sur les Déplacements, instance partenariale initiée en 2010 en présence des acteurs institutionnels de l'aménagement et des déplacements sur l'aire urbaine de Rennes. L'année 2011 a poursuivi les démarches engagées (études thématiques, séminaires, réflexions, ...) ainsi que la finalisation de l'étude prospective à 2025.

Enfin, la DDTM, la DREAL et la DIR Ouest élaborent un Plan de Déplacements d'administration, sur le campus Atalante Champeaux à Rennes pour favoriser les déplacements en mode doux et transports en communs pour les agents.

### 6.3.4 *Les espaces naturels du département sont de mieux en mieux protégés*

- La protection de l'environnement passe par le maintien de la biodiversité. L'année 2011 a vu la mise en œuvre progressive des évaluations d'incidence Natura 2000 (arrêté préfectoral du 25 mai 2010) :
- Le site Natura 2000 en baie du Mont Saint-Michel est entré dans la phase de mise en œuvre des actions fixées par le document d'objectifs de 2009 : 28 actions et 126 opérations de gestion ont été réalisées.
- Le site Natura 2000 de l'estuaire de la Rance: après l'installation du comité de pilotage en 2009, la question de la gestion des sédiments en Rance a ralenti l'avancement de la rédaction du document d'objectifs. Des solutions actuellement à l'étude devraient permettre d'aboutir rapidement à un consensus.
- Le site Natura 200 de Cancale à Paramé : le comité de pilotage de ce site qui comprend les communes de Saint-Malo, Saint-Coulomb, Cancale, Plerguer et du Tronchet, a été installé le 17 juin 2010. Il doit finaliser la rédaction du document d'objectifs pour fin 2012.
- Enfin, les sites «Forêt de Paimpont et Marais de Vilaine» et la «Vallée du Canut » ont été étendus.

La création d'un parc naturel marin dans le golfe normano-breton avance : ce parc intégrera les sites Natura 2000 en mer bretons, comme le site de Cancale à Paramé, dont il reprendra les documents d'objectifs. La deuxième réunion de concertation avec l'ensemble des acteurs s'est tenue au Palais du Grand Large à Saint-Malo, le 11 octobre 2011. Lors de cette réunion les élus bretons ont manifesté leur inquiétude sur la gestion uniquement normande de ce site. Il a donc été décidé d'associer à la conduite de ce projet le préfet de région Bretagne, le préfet des Côtes d'Armor, et le préfet maritime de l'Atlantique. Afin de laisser le temps à la concertation, l'enquête publique sur ce projet ne débutera pas avant 2013.



## 7.1 Adapter et moderniser le service rendu aux usagers



### 7.1.1 *L'amélioration des relations entre les services publics et les usagers est un axe central de la modernisation de l'Etat*

#### *La Charte Marianne*

Des progrès notables ont été accomplis grâce aux travaux menés en matière de simplification du droit, du langage administratif et du développement de la dématérialisation des procédures.

L'accueil est également un vecteur d'image primordial du service public, susceptible d'induire la confiance ou la défiance de l'utilisateur. Il représente un levier efficace d'amélioration de la qualité de service.

Le référentiel Marianne définit un ensemble de 19 engagements portant sur les modalités d'accueil des usagers dans les services publics. Sur la base des procédés mis en place depuis plusieurs années, ce référentiel a été instauré dans les services préfectoraux et les directions départementales interministérielles en septembre 2011. Sur chaque site, un groupe d'agents volontaires a défini, au vu de l'auto diagnostic et de l'enquête usagers réalisés, les bases d'amélioration de l'accueil à mettre en œuvre.

Tous les canaux de l'accueil (physique, téléphonique, courrier, courriel, réclamation mais aussi l'accueil virtuel via le site internet) ont été visés. Les enquêtes réalisées auprès des usagers ont permis de définir des pistes d'amélioration. Le plan d'action mis en œuvre en Ille-et-Vilaine concerne notamment :

- l'installation d'un nouveau gestionnaire de file, plus performant, avec grands écrans permettant de diffuser des informations à destination du public reçu,
- l'installation d'un monnayeur,
- l'installation d'un « espace bébés » permettant aux parents de changer et de nourrir leur bébé en toute discrétion,
- l'installation d'une boîte à idées pour les suggestions et réclamations,
- la mise en place d'un tableau d'affluence par service permettant de limiter les délais d'attente,
- la mise en place d'un pré accueil et d'un système de rendez-vous au bureau du séjour.





### *Le guichet fiscal unique*

L'année 2011 a été marquée par la création de la direction régionale des finances publiques de Bretagne (DRFIP), issue de la fusion de la direction des services fiscaux et de la trésorerie générale. Cette création s'inscrit dans une démarche nationale de fusion des deux administrations des impôts et de la comptabilité publique.

Outre la fusion de ces deux administrations, une attention particulière a été portée sur la qualité des services rendus. L'Etat a tenu à maintenir un accueil fiscal de proximité quasi généralisé. Ceci s'est notamment traduit par la mise en place des guichets fiscaux uniques pour les particuliers, répondant aux demandes des contribuables à la fois sur le calcul et sur le paiement de l'impôt. Cette réorganisation répond manifestement aux attentes des contribuables puisqu'elle a permis de recevoir un nombre de consultations important sur tout le département, concentrées sur les deux temps forts de l'année fiscale.

### *Une communication de l'Etat plus accessible*

De nouveaux outils de communications, dits de WEB2, ont été développés (ouvertures de compte twitter, Net Vibes et Facebook pour les services de l'Etat). Ces outils permettent d'une part de mieux référencer le site internet et d'autre part, de donner l'information sous d'autres formes pour toucher de nouveaux publics. Ils permettent d'informer en tant réel les usagers sur les actualités des services de l'Etat en région.

#### Fréquentation du site internet

Entre 26.000 et 31.000 visites par mois  
 Entre 15.000 et 19.000 visiteurs différents par mois  
 Entre 130.000 et 170.000 pages visitées par mois  
 340 abonnés sur Twitter en trois mois.

Au-delà de la communication « événementielle », trois thématiques ont fait l'objet d'actions de communication développées :

- « Réconcilier le grand public avec le monde agricole » : un livret explicatif sur le PAAR (projet agricole et agro-alimentaire régional) a été diffusé à 3.000 exemplaires dans les collectivités territoriales, les chambres d'agriculture, les organismes professionnels. Cette campagne a été suivie d'actions dans la presse (Ouest France, le Télégramme). Enfin, une émission télévisée a été conçue par les services de l'Etat et diffusée sur TV Rennes.
- « Faire comprendre les besoins énergétiques de la Bretagne » : dans le même esprit, des outils de communication permettant d'expliquer le pacte électrique Breton ont été utilisés. Par ailleurs, les réunions d'informations sur ce sujet qui ont eu lieu à Saint-Brieuc et Quimper ont accueilli un large public.
- La journée de débat sur le thème de la « dépendance » a été organisée au mois d'avril à Dinan.

#### 7.1.2 La dématérialisation de l'information et des procédures simplifie sensiblement les démarches des



## *usagers*

### *Une offre importante de moyens dématérialisés pour les contribuables*

En 2011, 168.561 usagers soit 34% des foyers fiscaux ont souscrit une déclaration par internet. L'augmentation par rapport à 2010 a été de 11.5% (17.423 télédéclarants en plus). Cette hausse résulte notamment de la simplification de la procédure de télédéclaration, de l'extension de son champ d'application, des nouveaux services associés, de l'accès offert aux zones rurales et des opérations de promotion organisées.

La dématérialisation des paiements des particuliers a également progressé en 2011 avec un taux de 56% pour 55% en 2010, ce qui représente 83.156 nouveaux contrats. En 2010, 68 827 contrats avaient été souscrits.

L'impôt sur le revenu présente un taux de dématérialisation très élevé (86%), alors que les impôts locaux présentent des taux compris entre 44 et 55%, ils représentent cependant la majeure partie de la progression constatée cette année (73,5% des nouveaux contrats).

### *L'amélioration des échanges de données avec les gestionnaires publics locaux*

La mise en place du protocole d'échanges standard et de dématérialisation d'Hélios permet désormais aux collectivités et établissements publics locaux de dématérialiser complètement leurs pièces comptables et justificatives de chaque dépense et recette. Un partenariat conclu avec le syndicat mixte 'e-mégalis Bretagne' offre aux collectivités candidates, un accompagnement à la dématérialisation. Trois collectivités ont d'ores et déjà adhéré à ce dispositif en Ille-et-Vilaine anticipant ainsi la généralisation de la dématérialisation des échanges dans le secteur public local, prévue le 1er janvier 2015.

De plus, pour répondre aux souhaits des usagers et des collectivités locales de développer les services d'administration électronique, l'outil TIPI permet aux usagers du secteur public local de payer par carte bancaire sur Internet, les produits locaux (scolaires et périscolaires, eau-assainissement, redevances d'ordures ménagères, transports scolaires...) dont ils sont redevables. En 2011, 20 collectivités locales ont manifesté leur intérêt pour ce dispositif et deux ont d'ores et déjà déployé le paiement par internet pour certaines de leurs recettes.

### *7.1.3 En interne, les services de l'Etat ont poursuivi leur modernisation*

Le premier janvier 2011 s'est déployée la sixième vague du progiciel de gestion budgétaire et comptable de l'Etat, Chorus. Ce déploiement achève la généralisation au niveau régional et national des volets 'dépenses' et 'recettes non fiscales' de la comptabilité de l'Etat.

Cette mise en place a été accompagnée par la formation de l'ensemble des acteurs financiers de l'Etat et concrétise la mise à disposition d'un outil de gestion financière, budgétaire et comptable commun aux administrations centrales et déconcentrées de l'Etat.



## 7.2 Adapter l'organisation de l'administration territoriale : l'évolution du rôle des sous-préfectures



En 2011, la nouvelle organisation de l'administration territoriale, issue de la RéATE, était bien déployée. Dans ce nouvel environnement, le positionnement et le rôle du sous-préfet d'arrondissement ont été renouvelés.

### 7.2.1 *Les sous-préfectures ont été reconfigurées en administrations de mission*

La sous-préfecture a vocation à animer et coordonner l'action des services déconcentrés de l'Etat dans son arrondissement. Equipe avancée de l'Etat départemental et régional, elle n'est plus organisée sur le modèle de la préfecture mais comme une équipe d'appui à l'action de proximité du sous-préfet.

Le département d'Ille-et-Vilaine compte trois sous-préfectures, Saint-Malo, Redon et, depuis le 1er octobre 2010, de Fougères Vitré. Chaque sous-préfecture est responsable, pour tout le département, d'un pôle réglementaire : ainsi, Redon est en charge de la réglementation funéraire, Fougères Vitré des agréments en matière de sécurité et des armes et Saint-Malo de la réglementation des débits de boisson et des gens du voyage.

De plus, chacun des sous-préfets s'est vu confié une mission particulière : le sous-préfet de Redon est en charge de la coordination de la politique de prévention contre les inondations, le sous-préfet de Saint-Malo est en charge de coordonner les réglementations environnementales dans le secteur de la Rance et de la baie du Mont-Saint-Michel. Enfin, le sous-préfet de Fougères-Vitré suit le dossier laïcité.

### 7.2.2 *Leur rôle d'animation territoriale s'en trouve conforté*

La mise en œuvre des politiques publiques impose de plus en plus que l'Etat s'implique dans son rôle d'animation territoriale en tant qu'activateur de projets territoriaux. Cela se concrétise dans plusieurs domaines, et notamment celui de l'emploi avec la mise en place de SPEL. Les sous-préfets sont également très impliqués dans les dossiers de relogement social prioritaire ou de lutte contre le décrochage scolaire.



### 7.3 Accompagner les collectivités locales dans la décentralisation



La direction des collectivités locales (DCL) a été créée par arrêté préfectoral du 21 septembre 2009 à la suite d'une restructuration des services de la préfecture. Elle assure quatre missions :

- conseil et aide aux collectivités territoriales de l'arrondissement de Rennes pour le montage des dossiers de demande de subvention et de leur versement,
- relation avec les collectivités territoriales de l'ensemble du département : contrôle de légalité, contrôle budgétaire et répartition des dotations,
- mise en œuvre des règles relatives à l'intercommunalité dans le département et leur suivi,
- conseil auprès des sous-préfectures pour les activités liées aux missions qui sont déconcentrées à leur niveau.

#### 7.3.1 La carte de l'intercommunalité a été rationalisée

L'année 2011 a été consacrée à l'élaboration et à l'adoption du schéma départemental de la coopération intercommunale (SDCI), dans le cadre des objectifs fixés par la loi du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales. Les principaux objectifs sont les suivants :

- couverture intégrale du territoire par des EPCI à fiscalité propre (rattachement de toutes les communes isolées),
- suppression des enclaves et discontinuités territoriales,
- diminution significative du nombre de syndicats de communes
- rationalisation des périmètres et mise en place de périmètres pertinents,
- développement de la solidarité financière.

A partir du projet de schéma présenté le 28 avril 2011, le SDCI d'Ille-et-Vilaine a été finalisé lors de la dernière séance de la commission du 20 décembre 2011 au cours de laquelle le schéma a recueilli un avis favorable (37 «oui» – 6 «non» et 4 abstentions).

#### *Les orientations du schéma pour les syndicats*

Trois axes d'évolution des structures syndicales sont mis en avant dans le schéma :



Dans le domaine de l'eau, l'objectif est de consolider la compétence « production » au sein d'entités uniques et de rationaliser les périmètres des syndicats de distribution en fusionnant ceux qui ont manifesté cette volonté. Le schéma prévoit en outre qu'une étude sera confiée au SMG 35 pour envisager les perspectives de rationalisation à plus long terme.

Dans le domaine des déchets ménagers, une étude est en cours et se poursuivra tout au long de l'année 2012. L'objectif est là aussi de parvenir à la rationalisation des périmètres des syndicats intervenant en la matière, en prenant en compte tout à la fois le critère de la population desservie et l'idée de faire coïncider les périmètres des EPCI à fiscalité propre et les périmètres des syndicats.

Enfin, 74 syndicats dits « à faible activité » financières ont été ciblés. Une étude au cas par cas sera effectuée sur la pertinence du maintien de ces structures et/ou une reprise de leur compétence par un EPCI à fiscalité propre.

#### *Les orientations du schéma pour les EPCI à fiscalité propre*

Le schéma adopté prévoit deux fusions extensions :

- dans le Pays de Vitré, la fusion-extension de la communauté de communes du Pays Guerchais avec la Communauté d'agglomération « Vitré Communauté » avec effet au 1er janvier 2014.
- dans le Pays de Brocéliande, la fusion-extension de la communauté de communes du Pays de Saint-Méen-le-Grand avec la communauté de communes du Pays de Montauban avec effet au 1er janvier 2014.

Sont également décidées trois extensions de périmètre :

- L'adhésion au plus tard le 1er janvier 2013 de la commune de Dinard à la communauté de communes de la Côte d'Emeraude ;
- Du fait de la dissolution de la communauté de communes du Pays de Bécherel, l'adhésion au 1er juin 2013, avec effet au 1er janvier 2014, des communes de Saint-Brieuc des Iffs, des Iffs et de Cardroc à la communauté de communes du Pays de la Bretagne Romantique, de Langan, Romillé, La Chapelle Chaussée, Miniac-sous-Bécherel et Bécherel à la communauté d'agglomération Rennes Métropole ;
- L'adhésion de la commune de Laillé à la communauté d'agglomération Rennes Métropole.

Ces avancées portent le nombre de communautés de communes de 26 à 23, avec le maintien, parallèlement des trois communautés d'agglomération.

Afin de poursuivre le dialogue de qualité entamé avec les élus, le schéma engage une stratégie de recherche de rapprochement ou de renforcement des coopérations entre les intercommunalités appartenant au même pays.

Parallèlement, une réflexion sera également menée sur la création d'un Pôle Métropolitain à l'échelle du Pays de Rennes étendue aux EPCI voisins intéressés (l'approche par Pays est donc ici élargie).



INTERCOMMUNALITÉS	2011
COMMUNAUTÉS D'AGGLOMÉRATION	3
COMMUNAUTÉS DE COMMUNES	26
SYNDICATS MIXTES	33
SYNDICAT INTERCOMMUNAL À VOCATION MULTIPLE	10
SYNDICAT INTERCOMMUNAL À VOCATION UNIQUE	137
INSTITUTION INTERDÉPARTEMENTALE	1
<b>TOTAL</b>	<b>210</b>

*Bilan fin 2011*

### 7.3.2 Les caractéristiques du contrôle de légalité des actes des collectivités locales et du contrôle budgétaire ▼

#### *Contrôle de légalité*

La loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, complétée par la loi du 20 décembre 2007 relative à la simplification du droit, a diminué le nombre des actes obligatoirement transmissibles (décisions relatives à la police de la circulation et du stationnement, certaines décisions individuelles relatives à la fonction publique territoriale, les certificats de conformité en matière d'urbanisme, les débits de boissons temporaires). Ainsi, la préfecture a constaté une baisse sensible du nombre d'actes depuis 2005.

La direction des collectivités locales a reçu en 2011 un total de 34 410 actes prioritaires.

Le nombre de mises en demeure effectuées en 2011 par le Préfet en application de l'article L1216-16 du CGCT, est de 4, et les déférés préfectoraux gagnés par le Préfet en 2011 sont au nombre de 3.

#### *Contrôle budgétaire*

Depuis 2006, l'Ille-et-Vilaine met en œuvre le partenariat entre les préfectures et les services de la DRFIP pour l'exercice du contrôle budgétaire des collectivités locales. Ce partenariat s'inscrit dans le cadre d'une convention nationale et porte sur l'exercice du contrôle budgétaire des actes des collectivités territoriales défini aux articles L.1612-1 à 20 du CGCT.

Au cours de l'année 2011, le bureau des finances locales et des affaires scolaires a reçu 5 605 actes budgétaires des collectivités territoriales et établissements publics, dont 1955 budgets primitifs et 3 650 comptes administratifs, budgets supplémentaires et décisions modificatives. Les actes budgétaires contrôlés en 2011 sont au nombre de 4 113, soit un taux de contrôle de 73%.

Le contrôle budgétaire a abouti à 10 saisines de la CRC, dont 2 pour non adoption du budget dans le terme légal, 5 pour déséquilibre budgétaire, et 3 pour déficit réel du compte administratif.

Cette action est complétée par le rôle d'acteurs de proximité des sous-préfets d'arrondissements qui sont les in-

terlocuteurs premiers des élus confortés dans leurs propositions par les avis des services que sont les directions départementales interministérielles.

<b>DOTATIONS</b>	966.981
<b>Dotation globale de fonctionnement</b>	561.613
<b>Compensation relais (réforme taxe professionnelle)</b>	3.110
<b>Dotation de compensation Réforme Taxe Professionnelle</b>	59.924
<b>Taxe intérieure produits pétroliers Département</b>	48.096
<b>Taxe intérieure produits pétroliers Région</b>	54.521
<b>Taxe conventions d'assurance</b>	92.236
<b>Fonds mobilisation pour insertion</b>	4.932
<b>Fonds compensation TVA</b>	86.727
<b>Aides à l'équipement</b>	30.340
<b>Autres</b>	20.451
<b>COMPENSATIONS PEREQUATION</b>	45.200
<b>Dotation de compensation Fiscalité entreprise</b>	18.324
<b>Compensation exonération TH,FB, FNB</b>	26.876
<b>Sous-total hors dégrèvements</b>	1.012.181
<b>Dégrèvements relatifs à la taxe d'habitation</b>	43.970
<b>Dégrèvements relatifs aux taxes foncières</b>	7.151
<b>TOTAL</b>	1.063.302



*Liberté • Égalité • Fraternité*

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

PRÉFET D'ILLE-ET-VILAINE

Directeur de la publication:  
Michel CADOT Préfet de la Région Bretagne

Directeur de la rédaction:  
Marguerite KERVELLA

Rédacteur:  
Charlotte GALLAND

Chef de projet:  
Véronique LAURENT-ALBESA

Maquette:  
Pierre-Marie LE MEE

Crédit photo:  
Service Communication de la Préfecture de région